

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 2 FEVRIER 2025**

**Réunie
Au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS**

Etaient présents :

REPRESENTANTS DES CLUBS

AISNE	BOUILLARD C. – MANNINO N.
ALLIER	NODIN C. – TABOURNEAU P.
ALPES MARITIMES	PERONNET D. – DOUYERE A. – HARRATHI M. – ATAMNIA S. –
ARDENNES	MARTIN O.
ARIEGE	FONT J-C.
AUBE	BOUZRAR M.
AUDE	SEBBAR K. -
AVEYRON	BLAISE P. – CAMBOULIVES A.
BOUCHES DU RHONE	FARRUGIA C. – PALUN J. – RICCARDI J-L. – DIDELET P.
CLAVERE M.	
CALVADOS	MOSTEL Y. – VASTEL C. – PITHON A.
CHARENTE	MECHAIN G.
CHARENTE MARITIME	GEORGEON A. – COUTURIER J-M.
CHER	BOUCHAIB P. – AKRAM N.
CORREZE	POUPEE J. – FILATRE J-P
COTE D'OR	PICARD F. – FOIS A.
COTE D'ARMOR	ARAMBOL A.
DORDOGNE	CHOUZENOUX P. – MULLER G.
DEUX SEVRES	ROUX M. – GORIS P.
DROME ARDECHE	CONDOR A. – TERZIAN K.
ESSONNE	DALLERAC F. – MERCIER Y. – TAILLARD S.
EURE	THILLIEZ P. – GOULE V. – FENELON F.
EURE ET LOIR	VAYER A. – CANDALE P.
FINISTERE	LE DIZES F. - ROUDOT P.
GARD	AMION C. – LION F. – DENANTE M.
GERS	LEZE P.
GIRONDE	VAREZ L. – GUILLAUD S. – BEGUE P. – VIDAL R. – JACQUET R.
GUADELOUPE	DUPLESSIS A.
HAUTE-CORSE	SAMPIERI A. – FEDERICI N.
HAUTE-GARONNE	GRACIA C. – PINEL C. – SEKKAL Y. – GADI S. – BENSADALLAH
A.	
HAUTS DE SEINE	BIAGIOTTI B.
HERAULT	CHARRIER A. – FUENTES L. – MUEPU D.
ILLE ET VILAINE	GAUTIER G. – GUILLAUME D.
INDRE	AUCLERT A. – PAUDAT A.
INDRE ET LOIRE	CHEREAU F. – CHEREAU D. – CHA F.
ISERE	LOMBARDI T. – EYSSARD G. – ROLLAND V. – BELLEVILLE J-M.
LANDES	ALMONT M. – MASTASS H.
LOIR ET CHER	FAUCHARD S.
LOIRE	CORNELOUP P. – BOST A. – SLIMANE F.
LOIRE (Haute)	DI CARO C.
LOIRE ATLANTIQUE	PACAUD J.C. – GEAY M. – SUTEAU D. – RECHDAOUI A.
LOIRET	DIQUELOU A. – DELAS A.
LOT	DELPEYROUX P. – BUZON A.
LOT ET GARONNE	CESARO F. – CESARO C.

LOZERE
 MAINE ET LOIRE
 MANCHE
 MARNE
 MARNE (Haute)
 MARTINIQUE
 MEURTHE ET MOSELLE
 MEUSE
 MORBIHAN
 MOSELLE
 NIEVRE
 NORD
 A.
 OISE
 ORNE
 PAS DE CALAIS
 PARIS
 CHOURAQUI S.
 PUY DE DÔME
 PYRENEES ATLANTIQUES
 PYRENEES (HAUTES)
 PYRENEES ORIENTALES
 REUNION
 RHIN (BAS)
 RHIN (HAUT)

 RHONE
 SAONE (HAUTE)
 SAONE ET LOIRE
 SARTHE
 SAVOIE
 SAVOIE (HAUTE)
 SEINE ET MARNE
 SEINE MARITIME
 SEINE SAINT DENIS
 TARN
 TARN ET GARONNE
 VAL D'OISE
 VAL DE MARNE
 VAR
 LARIOS S.
 VAUCLUSE
 VIENNE
 VIENNE (HAUTE)
 VOSGES
 YONNE
 YVELINES

MADEC C.
 MORAND O. - CHIRON E. - PLESSIS J.
 BLIN V. - DUHEM M.
 BOBLIQUE J. M. - GAGNEUR M.
 LEBERT C.
 BARRE S.
 GAUCHARD G. - GONCALVES F.
 MEXIQUE E.
 QUILLERE T. - MORVAN N. - JEGO N.
 LOCK CARBINIER M. - BURGER J-B. - KLEIN J. - DIDIER J.
 DUCROT R.
 BAUDET E. - LEGRAND J.C. - NAYET J-J. - LOPEZ M. - PAVY

 HOULLE P. - BAPTISTE C. - BAHMED A.
 LAFONT G.
 BAUDUIN A. - PETIT D. - BAUDUIN A. - PETIT V.
 BOULET P. - BASCUNANA M. - GASLONDE J-C. -

 BLANC S. - PRADIER L.
 COMET I. - GARCIA F.
 BOUDOU P. - DELPRAT S.
 ELKAIM A. - LE VIAVANT A.
 PEPIN A.
 GOETZ J. - KNOLL J. - GOETZ C. -
 BAUMANN Y. - LAUFFENBURGER P. - BAYSANG M. -
 MARCHAL COTTENEC P.
 BRACCHI J. - GALLO D. - BENZRICHE D. - CORDIER J-M
 MAURIS C.
 PIQUEREZ P.
 LHOMMEAU P. - MORLENT G.
 BRAILLON D. - DESFONDS F. - CURRAT J-F.
 DUMONT G. - THIERY F.
 ARZAMENDIA A. - CLAUSE C. - TURKI C. - ZAJAC G.
 BONNET F. - CLAIN J-P. - CHORFI B. - DENISE D.
 LEPRINCE P. - NAUD J.
 CAUQUIL J-P. - SPANG R.
 FAU R. - BERTRANDA F.
 DERVEAUX P. - MOREL J. - SAUVAGE P.
 REKAB M. - FORTE P. - MARCENAT W. - ROUX L.
 GUILLOT P. - ROSADINI P. - BRAZILLIER S. - TRUFFAUT F.X. -

 BOULESNANE A.
 VANDUREN Y. - BEZOT M.
 DEMAISON D.
 DOULIEZ P. - MARCELIN D.
 VENET G. - FONTANIE P.
 ALPHONSE J-C. - GALIANA A. - GALIANA S.

Le Secrétaire Général ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 10h15, en souhaitant la bienvenue aux représentants élus des clubs.

1.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Le Président de la Fédération Monsieur Bruno VERFAILLIE prend la parole et déclare ceci :

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs,

C'est avec un grand honneur que je prends la parole devant vous, pour cette première Assemblée Générale en tant que président de notre Fédération, à la suite de mon élection le 12 décembre dernier. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez et je réaffirme aujourd'hui mon engagement total à servir notre communauté avec détermination et passion.

Aujourd'hui, nous entamons ensemble un nouveau chapitre avec une ambition forte : construire une Fédération moderne, dynamique et inclusive, capable de répondre aux attentes de chaque pratiquant, entraîneur, arbitre et dirigeant.

Les sujets que nous allons aborder aujourd'hui sont essentiels pour le développement de notre Fédération. Je reviendrai dans quelques instants, lors du rapport moral, sur les actions engagées et les perspectives qui s'ouvrent à nous.

Merci à toutes et à tous pour votre présence.

2.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2023

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

P. THILLIEZ (Eure) prend la parole et indique qu'il y a une erreur sur le nom d'une représentante départementale des clubs dans le projet de procès-verbal. Il précise qu'il s'agit de Madame GOULE et non Madame GOULVE.

Monsieur DHERBECOURT indique qu'il y a une erreur sur le Procès-Verbal du 9 décembre 2023 en page 32. En effet, il est indiqué :

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2022/2023 en report à nouveau avec une reprise de la réserve pour un montant équivalent. »

Il indique que dans cette phrase l'élément supplémentaire suivant est erroné : *« avec une reprise de la réserve pour un montant équivalent »*

Le Secrétaire Général demande aux membres de l'Assemblée Générale s'ils sont d'accord pour procéder à la suppression de cette mention et s'ils sont d'accord pour procéder à la modification.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présentation : M. VERFAILLIE Bruno, Président :

Monsieur VERFAILLIE indique qu'il va présenter son rapport moral, mais qu'il s'agira surtout pour lui de présenter ses perspectives futures.

Le Président déclare ceci :

En premier lieu, permettez-moi de saluer le travail accompli de l'équipe précédente. Nous avons vu se développer nos clubs, multiplier les événements de qualité, et porter l'excellence de notre discipline, tant au niveau national qu'international. La qualité de nos pratiquants et la formation de nos arbitres et entraîneurs sont des atouts majeurs pour l'avenir.

Je tiens également à remercier tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite : les professeurs de clubs, les bénévoles, les équipes techniques, les entraîneurs des équipes de France et bien entendu, nos athlètes qui portent haut les couleurs de la France à chaque compétition.

J'aimerais également apporter un remerciement particulier à Monsieur Francis DIDIER. Je tenais à le remercier pour son travail exceptionnel pendant ces 24 années de présidence. Grâce à son engagement sans faille, notre Fédération est devenue l'une des plus solides et des plus structurées du paysage sportif français. Aujourd'hui, nous comptons près de 250 000 licenciés, et c'est grâce à sa vision et à sa détermination.

Nous avons désormais un siège fédéral de 1200 m², un véritable lieu de rassemblement et de gestion de nos activités, ainsi qu'un Centre National d'Entraînement (CNE) de 2000 m², un outil essentiel pour la formation de nos athlètes, de nos cadres et depuis cette saison, un centre d'entraînement pour nos jeunes de l'Equipe de France. Ces réalisations sont le fruit de son travail acharné, et nous sommes fiers d'hériter de ces belles structures.

Un grand merci à Monsieur DIDIER pour tout ce qu'il a accompli et pour avoir mené notre Fédération là où elle se trouve aujourd'hui.

Afin d'assurer la mise en œuvre de notre projet fédéral, j'ai constitué une équipe solide et complémentaire au sein du **Bureau Exécutif**. Chaque membre jouera un rôle précis et stratégique pour le développement de notre Fédération :

- **Monsieur Philippe DHERBECOURT, Secrétaire Général**, assurera la coordination administrative et institutionnelle de notre Fédération.

- **Madame Véronique PARISOT, Secrétaire Générale Adjointe**, présidente de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, prendra en charge le **suivi du karaté scolaire et des publics cibles**.
- **Madame Dominique PERRONET, Vice-Présidente**, présidente du Comité des Alpes-Maritimes, sera en charge des **disciplines associées** et apportera également son expertise en comptabilité, qu'elle mettra à disposition de **Camille CONRAD**, notre **Trésorière**, elle-même directrice des ressources humaines dans une grande entreprise.
- **Alain GALIANA, Vice-Président** et président de la Ligue Île-de-France, supervisera **l'évolution et la modernisation informatique** de la Fédération.
- **Frédéric CESARO, Vice-Président**, président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, aura la charge **de la communication**. Il sera épaulé par **Jérémy SUTERA SARDO**, qui prendra plus spécifiquement en charge les **partenariats et les sponsors**.
- Enfin, nos deux athlètes de haut niveau, **Léa AVAZERI** (Vice-Trésorière) et **Mehdi FILALI (Délégué auprès du Président)**, joueront un rôle clé dans le suivi des **compétitions** et des **compétiteurs**, de l'échelon départemental au niveau national.

Si nos prédécesseurs ont réalisé de grandes choses, nous savons également que des défis importants restent devant nous.

Le développement des clubs, la visibilité de notre discipline, et l'adhésion d'un plus grand nombre de jeunes pratiquants sont des priorités sur lesquelles nous devons continuer à travailler. Il est essentiel que chaque club, chaque pratiquant, chaque passionné se sente soutenu et valorisé par notre Fédération et ses organes déconcentrés.

Nous devons également renforcer la communication, afin de nous faire mieux connaître et de donner à notre discipline la place qu'elle mérite dans le paysage sportif français.

L'un des éléments clés de notre réussite future sera l'esprit d'équipe. Nous devons travailler tous ensemble, dans un esprit de collaboration, de solidarité et de respect mutuel. C'est en unissant nos forces, en partageant nos idées et en soutenant nos initiatives que nous réaliserons les ambitions que nous avons pour notre Fédération. L'esprit d'équipe doit se traduire dans nos clubs, dans nos structures et dans tous nos projets.

La formation sera également un pilier fondamental pour le développement de notre Fédération. Nous mettrons en place des programmes de formation adaptés à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la formation des pratiquants, des entraîneurs, des arbitres, mais aussi des dirigeants et des directeurs techniques. Ces formations devront être à la fois pratiques, accessibles et en phase avec les évolutions de nos activités.

Afin de répondre aux besoins de tous, nous introduirons des formations en e-learning, permettant à chacun de se former de manière flexible, quel que soit son emploi du temps ou sa localisation. Ces formations en ligne couvriront des sujets essentiels tels que la gestion des clubs, la formation continue des entraîneurs, le leadership pour les dirigeants, et bien d'autres thématiques nécessaires au bon fonctionnement de nos structures. Cette approche numérique permettra de rendre la formation plus accessible et plus adaptée aux besoins de chacun.

L'un des éléments clé de notre réussite future, c'est bien la communication. Elle sera le poumon de notre Fédération. Pourquoi ? Parce qu'une communication fluide et active, tant

en interne qu'en externe, nous permettra non seulement de renforcer nos liens entre clubs, ligues, et comités, mais aussi de valoriser nos disciplines auprès du grand public. Il s'agira d'unir nos forces, de faire rayonner notre Fédération au-delà de ses frontières actuelles, et de conquérir toujours plus de pratiquants.

Pour garantir un avenir solide, nous allons déployer une campagne de communication continue, visant à sensibiliser le grand public à nos disciplines et à nos valeurs.

Nos athlètes et événements phares seront mis en avant pour susciter l'intérêt et encourager l'adhésion.

Nous allons renouer avec une communication nationale ambitieuse, via les médias traditionnels (presse, radio, télévision), mais aussi les plateformes numériques qui sont aujourd'hui incontournables. En collaboration avec les ligues régionales et les comités départementaux, nous mettrons en place un réseau de communication décentralisé, où chaque région aura un responsable dédié à la communication pour maximiser la visibilité de nos actions locales et nationales.

Nous allons créer des outils de communication performants pour soutenir nos clubs tout au long de l'année. Un kit de promotion complet avec des affiches, des visuels pour les réseaux sociaux, des vidéos sera mis à disposition des clubs. Ces outils seront déployés sur une période longue, notamment lors de la rentrée sportive, pour permettre aux clubs de bien préparer et communiquer sur leurs activités.

La digitalisation sera également au cœur de notre stratégie en dynamisant et en faisant évoluer l'application mobile, en faire un point de communication et d'information en proposant de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs. Ceci permettra de retirer beaucoup de papiers qui sont distribués à ce jour.

Un grand pas en avant a également été réalisé grâce à Yann Baillon, qui a initié la mise en place de cadres techniques au niveau de quelques ligues régionales :

En Ile-de-France : Cécil BOULESNANE,

En Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alexandre BIAMONTI,

En Nouvelle Aquitaine : Ludovic CACHEUX,

En Bretagne : Manon SPENNATO (LAMBERT) (qui n'est pas cadre mais entraîneure des équipes de France Para),

En Bourgogne Franche Comté : Ayoub NEGLIZ qui assiste le directeur Technique Régional.

Cette initiative a permis de structurer davantage nos régions en leur donnant plus de moyens et de possibilités pour développer leur potentiel, en mettant en place ces cadres techniques, tout en renforçant la cohésion entre les différents acteurs locaux.

Yann BAILLON vous présentera également les avancées réalisées au niveau du karaté scolaire. Il a œuvré pour renforcer la place du karaté dans le milieu éducatif, en développant des partenariats et des programmes spécifiquement adaptés aux écoles. Cela permet à de nombreux jeunes d'entrer en contact avec notre discipline dès leur plus jeune âge, tout en favorisant les valeurs éducatives du karaté. Ces initiatives permettront à nos disciplines de se développer au sein du système scolaire, offrant ainsi une nouvelle voie d'accès pour les pratiquants de demain.

Un autre projet majeur en cours de développement est la construction de la salle à Villepinte, qui représente une avancée significative pour notre Fédération. Nous sommes actuellement en phase de négociation pour l'acquisition du terrain et la mise à disposition des locaux pour la ville.

En effet, on souhaite louer ces locaux les lundis, mardis, mercredis et jeudis, soit un total de 2700 heures pendant 45 semaines (cette location nous permettrait de baisser le prix du terrain de **500000 euros**).

Nous récupérerons la salle les vendredis, samedis et dimanches, afin d'y organiser nos manifestations et événements.

Ce projet nous offrira une grande flexibilité et un calendrier bien plus serein pour l'organisation de nos compétitions et événements tout en réduisant les coûts liés à l'explosion des locations de salles dans la région parisienne.

La salle bénéficiera d'une accessibilité simplifiée pour les clubs, avec la proximité d'un aéroport, d'une gare TGV, ainsi que l'autoroute, facilitant ainsi les déplacements pour les pratiquants et les organisateurs. Un parking de plus de 500 places sera également mis à disposition, ainsi qu'une zone d'hôtellerie pour accueillir nos participants et intervenants. De plus, nous disposerons d'un espace pour le stockage de notre matériel à proximité, ce qui nous évitera les coûts de locations de bâtiments de stockage et les frais de transport associés. Ce projet est donc une véritable opportunité pour optimiser nos ressources et renforcer la cohésion de nos événements.

Nous avons un devoir de responsabilité envers l'ensemble des acteurs de notre Fédération. Ainsi, nous devons exiger une implication accrue des différents organes déconcentrés en leur demandant de mettre en place des projets concrets et en évaluant de manière efficace leur impact.

Une gestion rigoureuse est la clé de notre réussite collective. Chacun doit se sentir concerné et impliqué dans cet effort. C'est dans cette logique que nous instaurons un système de demande de subvention sur projet, garantissant une attribution des ressources en fonction de leur utilité et de leur efficacité.

Voici les grandes lignes de ce dispositif :

- **Présentation des projets** : Les organes déconcentrés pourront soumettre des dossiers détaillant un projet spécifique qu'ils souhaitent réaliser.
- **Examen des dossiers** : Une commission dédiée sera mise en place pour évaluer chaque projet selon des critères définis, tels que l'impact attendu, la pertinence et les besoins locaux.
- **Attribution des subventions exceptionnelles** : Sur la base des évaluations, la commission allouera des financements exceptionnels aux projets retenus.

Notre trésorière aura en charge de constituer sa commission financière afin d'assurer une évaluation précise des demandes de subventions exceptionnelles de la part des comités départementaux. L'attribution des financements se fera sur la base des dossiers présentés et des résultats obtenus, garantissant ainsi une gestion rigoureuse et responsable des ressources de la Fédération.

Au cours de la présentation de notre trésorière nous rentrerons un peu plus dans le détail.

Je souhaite également souligner l'importance de l'écoute et de la bienveillance dans notre travail quotidien. Il est essentiel que chacun de nous puisse apporter sa contribution dans un esprit de collaboration et de respect mutuel. C'est en unissant nos forces et en valorisant nos richesses humaines que nous pourrons réaliser les ambitions que nous avons pour notre Fédération.

La confiance que vous m'accordez me motive à vous offrir une Fédération toujours plus proche de ses membres, plus forte et tournée vers l'avenir. Ensemble, grâce à une communication efficace et une coopération exemplaire, nous relèverons tous les défis qui se présenteront à nous.

Merci pour votre attention.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport moral du Président.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

4.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation : M. DHERBECOURT Philippe, Secrétaire Général

Conformément à nos statuts, j'ai le plaisir de vous exposer le rapport d'activité de notre Fédération pour la saison écoulée.

La saison 2023/2024 a vu la tenue de quatre réunions du bureau exécutif fédéral et autant de réunions du Conseil d'Administration.

Les clubs ont élu les membres du Conseil d'Administration pour la nouvelle olympiade, qui s'est déjà réuni par deux fois après les élections. Une réunion du Bureau Exécutif a déjà eu lieu. Ont été abordés à ces réunions plus d'une dizaine de points à l'ordre du jour en moyenne. Vous pourrez le constater aisément, l'activité a été dense et les débats fertiles. Je vais vous en synthétiser les principales décisions sans que cette liste ne soit bien sûr exhaustive.

J'en profite également pour présenter mes remerciements à l'ensemble des élus fédéraux pour leur mobilisation.

Le bureau exécutif a, comme chaque saison, assuré le suivi des différents dossiers, afin de permettre d'assurer le bon fonctionnement de la fédération :

- Des affaires disciplinaires, en passant par l'étude consciencieuse des travaux des différentes commissions, de leur mise en place (par exemple commissions et comités nationaux chargés des disciplines associées) jusqu'à l'élaboration des différents calendriers pour les élections fédérales cette saison.
- L'évolution mensuelle des licences fait également l'objet d'un suivi attentif lors des différentes réunions de CA ou de bureau exécutif.
- De manière plus habituelle, les élus ont régulièrement contrôlé l'exécution du budget de la Fédération. Je ne m'attarderai pas sur ces éléments d'ordre financier puisqu'ils seront détaillés ultérieurement par la trésorière Camille CONRAD.

Gestion administrative de la Fédération

A ce jour, l'effectif du personnel de la Fédération correspond à une quarantaine de salariés en équivalent temps plein. Ils sont partagés entre les différents services au siège de la Fédération à Montrouge et au centre national d'entraînement et de formation à Castelnau-le-Lez (CNE). Il convient de souligner à ce propos la participation du personnel fédéral à toutes les activités liées à la direction technique nationale.

Service Juridique

Ce service est dirigé par Monsieur Mario GRUMIC, directeur des services.

L'activité du service juridique est rythmée comme chaque saison par la préparation des diverses réunions institutionnelles du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration, du colloque des Présidents et de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Tout le long de la saison, le service juridique a également fourni un travail quotidien de conseil auprès des licenciés, des clubs et des organes déconcentrés sur différentes thématiques juridiques et réglementaires.

Le service juridique a été mobilisé durant cette saison sur l'organisation des assemblées générales électorales des ligues régionales, ainsi que pour l'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la Fédération. Celui-ci a également aidé les comités départementaux dans l'organisation de leurs différentes assemblées générales électorales.

Le service a également apporté un appui juridique au Comité d'Ethique et de Déontologie, sur demande du Président dudit Comité. Cela s'est traduit sur la saison 2023/2024 par l'organisation de 5 réunions et d'une augmentation sensible des dossiers à traiter.

En application des dispositions contenues dans les modalités financières de la fédération, le service juridique se doit de recevoir aussi chaque année les documents nécessaires au versement des subventions fédérales. Ainsi, il a pu cette année encore assurer un traitement régulier des documents transmis par l'ensemble des organes déconcentrés.

En ce qui concerne l'état des litiges et à la fin de la saison :

- 1 dossier est en cours devant les juridictions administratives ;
- 1 dossier est en cours devant la juridiction civile et 2 autres dossiers font l'objet d'un appel ;
- 1 dossier social fait l'objet d'un appel.

Service Comptabilité

Ce service est composé de quatre personnes : Franck BALLU qui en est le responsable, Catherine CRASTE, Krystyna MASSIER et Sylvain HAZIZA.

Ce service tient à jour la comptabilité fédérale via la saisie quotidienne des fournisseurs et des opérations bancaires ainsi que la réalisation des paiements.

L'établissement du bilan et compte de résultat qui va vous être présentés par la trésorière Camille CONRAD a été réalisé en étroite collaboration avec le cabinet d'expertise comptable KPMG.

Service Communication

Quelques chiffres :

- **3.1 millions** de pages vues sur le site fkarate.fr en 2023-2024, contre 2,5 millions la saison passée
- **16** réseaux sociaux sur lesquels la fédération est présente, ce qui représente au total **362 004 abonnés**.
- Newsletters mensuelles : 6 newsletters mensuelles envoyées par la fédération (karaté, wushu, amv, amsea, yoseikan budo, wushu) soit plus de 200 000 personnes touchées, avec des taux d'ouverture de mail aux alentours de 30%.

De nombreuses réussites :

- **Open de Paris 2024 :**
 - o Organisation réussie pour le retour dans le circuit Premier League de l'Open de Paris
 - 3800 billets vendus
 - 574 417 personnes touchées sur les réseaux sociaux.
- Plusieurs **compétitions de l'Equipe de France** suivies par le staff communication :
 - o Championnat du Monde Seniors (Budapest, Hongrie)
 - o Championnat d'Europe Seniors (Zadar, Croatie)
 - o Championnat d'Europe Jeunes (Tbilissi, Géorgie)
- **Des évènements de promotion :**
 - o La FFK était présente à la Japan expo de Paris en juillet
 - o La FFK était présente à la KidExpo de Paris en octobre et à la KidExpo de Lyon en mars
 - o La FFK était présente au Club France (Porte de la Villette, Paris) ainsi qu'au parvis de l'hôtel de ville de Paris sur 7 événements pendant l'été

Sur ces évènements, la FFK propose des initiations et des démonstrations de karaté au grand public. Ce sont des milliers d'enfants qui ont été touchés par le karaté.

- **De nombreux projets mis en place :**
 - o **Octobre Rose** : la FFK a mis en vente au mois d'octobre des ceintures roses pour sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. Les bénéfices sont reversés à l'association Skin.
 - o **Karaté sans limites** : la FFK a produit une série de vidéos permettant aux clubs d'avoir davantage d'outils pour accueillir des personnes en situation de handicap dans leurs structures.

- **SIKADA** : le service communication a travaillé au développement du lien entre la base de données fédérales sikada et les sites internet des organes déconcentrés
- **Campagne de rentrée 2024-2025** : le service communication a proposé à tous les clubs de la fédération un kit de communication pour la rentrée sportive, composée d'affiches, de visuels réseaux sociaux et de vidéos de promotion des disciplines fédérales
- **Formation** : la FFK a travaillé à la création d'un guide des formations ainsi que qu'à la valorisation des formations sur ses outils de communication
- **Boutique fédérale** : la FFK a mis en vente une nouvelle gamme FFK sur la boutique en ligne de la fédération en plus de la gamme existante avec le Coq Sportif. Des produits exclusifs (pull de Noël) et des campagnes marketing dédiées (black Friday, soldes) ont été proposées.

La saison 2023-2024 a vu partir Mme Léa Barascud et Mr Benoit Broutot du service communication de la fédération. Mme Célia Samson a pris la responsabilité du service.

En novembre 2023, Mme Florine GELIN a intégré le service communication en tant graphiste en CDI et Mr Mattéo DIET en tant qu'assistant communication en alternance.

Monsieur Charlélie Lefevre a poursuivi son alternance en CDD pour une durée de 6 mois.

Licences et Affiliations

Le service est sous la responsabilité de Mme Ghislaine POUGNARD, assistée de Monsieur Guillaume LAFON.

Comme chaque année, le service est énormément sollicité dès la rentrée sportive par la souscription des licences et le dépannage d'ouverture des espaces dirigeant et licencié.

Quelques chiffres :

82% des clubs sont en paiement par prélèvement.

15% des clubs sont en paiement par Carte bancaire.

3% des clubs sont en facturation (envoi des licences par courrier postal et la saisie de celles-ci est effectuée par le service des licences qui correspond à 8272 licences lors de la saison 2023/2024, le nombre de licences saisi par la FFKARATE baisse chaque année car certains clubs passent en saisie internet).

AFFILIATION DES CLUBS

Lors de la saison 2023/2024, nous avons terminé avec 4764 clubs actifs avec des licences.

OUVERTURE COMPTE MOLLIE

Suite à la mise en place depuis septembre 2024 de FFK COMPETITION avec le paiement MOLLIE, Madame POUGNARD gère les ouvertures de compte MOLLIE pour les comités départementaux et les ligues régionales qui n'avaient pas pris cette solution lors de la mise en place de SIKADA INSCRIPTIONS.

Madame POUGNARD gère la plateforme SIKADA INSCRIPTION (inscriptions aux Stages – Grades et Formations) et la plateforme FFK COMPETITION est gérée par le service compétition.

Service Compétitions

Le service a connu une saison riche en activités dès le mois d'octobre pour les compétitions.

Quelques changements notables au règlement Compétitions, avec entre autre l'inscription des coaches aux compétitions nationales.

Le service assure également le suivi des mises à jour des logiciels compétitions, GDC et Easy GDC.

Le service compétitions a suivi la dotation de PC « compétitions » aux départements demandeurs, et assuré la formation au logiciel pour certains.

Le site des inscriptions en ligne « FFK Compétitions » nécessite aussi un accompagnement presque quotidien auprès des clubs et organes déconcentrés qui peuvent rencontrer des difficultés d'utilisation.

Il est déjà question au cours de cette saison du rajeunissement du site « FFK inscriptions » et de son rattachement à SIKADA.

Ceci laisse présager une forte demande d'aide de la part des utilisateurs.

Le service étant toujours composé de deux personnes :

- Véronique BOURBAN
- Florent MENDES TAVARES

Il est demandé le renfort d'une alternante pour la saison à venir. Une nouvelle personne a rejoint l'équipe cette saison, il s'agit de Maud PLANQUE en contrat d'alternance.

Service des grades

Ce service est composé de deux membres Monsieur Youcef MEZAHAM et Thibault GUYOCHET.

Les missions principales de ce service sont :

- L'homologation des grades clubs / départementaux / régionaux / nationaux ;
- La vérification du respect du cadre réglementaire des passages de grades ;
- L'Edition, ainsi que l'envoi des cartes et des diplômes ;
- La gestion des litiges ;
- La facturation ;
- L'organisation des passages de grades nationaux ;
- La gestion des dossiers de demandes de grades (reconnaissance de grade étranger, grade exceptionnel, grade adapté, etc...)
- L'organisation des CSDGE et autres événements liés aux grades.

Comité d'éthique et de déontologie

Dans la continuité de la saison précédente, le Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération a pour la saison 2023/2024, tenu, au siège de la Fédération, toutes ses réunions ordinaires programmées au nombre de 5 (octobre, décembre, mars, mai, juillet) avec tous ses membres en distanciel ou en présentiel et avec le concours très efficient de la section juridique.

Le Comité comptait 6 membres lors de la saison 2023/2024 :

- Deux femmes qui sont respectivement la Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France et une professeure de littérature de l'enseignement secondaire ;
- Quatre hommes qui sont respectivement un officier général des armées françaises en deuxième section et professeur de mathématiques de l'enseignement secondaire qui en est le Président, un professeur émérite d'Université, un médecin psychiatre et un inspecteur général honoraire de la jeunesse et des sports.

De nombreux dossiers ont été traités, c'est en augmentation sensible par rapport à la saison dernière, en raison de la mise à disposition des licenciés d'une boîte mail dédiée au Comité d'éthique et de déontologie.

Conclusion

Voici donc en quelques mots et bien synthétiquement la liste non exhaustive de nos activités. Je ne m'étendrai pas plus sur les actions menées par la fédération pour ne pas empiéter sur les interventions qui vont se succéder tout au long de cette assemblée générale.

J'espère avoir pu vous démontrer que la Fédération est pleinement respectueuse de sa mission de service public et des objectifs qui lui ont été attribués.

Le Conseil d'Administration et moi-même tenons à vous remercier, représentants des clubs, de votre confiance.

J'en profite également pour présenter mes remerciements à l'ensemble des élus fédéraux pour leur mobilisation.

Le Secrétaire Général.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activité du Secrétaire Général sur la gestion du Conseil d'administration.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Présentation : M. BAILLON Yann, Directeur Technique National (DTN) :

Monsieur BAILLON salue les membres de l'Assemblée Générale et indique qu'il va reprendre le rapport de tous les membres de la direction technique nationale. Il insistera sur la saison 2023/2024, car il rappelle que son rapport porte sur le bilan de la saison précédente. Il ajoute qu'il tient à remercier Olivier BEAUDRY et Claudio PETTINELLA qui sont ses DTN adjoints et présents à cette Assemblée Générale ; Monsieur BEAUDRY travaillant sur les disciplines associées et Monsieur PETTINELLA sur la tutelle, la réglementation et le coaching. Il tient également à remercier Rafik HEDDID qui s'occupe de la formation et ajoute qu'il est présent et disponible pour répondre aux questions. Il remercie Marjorie LOCK et Philippe SAUVAGE qui ne sont pas salariés, mais des bénévoles pour le travail qu'ils réalisent à la FFK pour le développement du karaté scolaire.

Monsieur BAILLON effectue un rappel sur sa prise de fonction de Directeur Technique National (DTN) qui s'est effectuée en septembre 2023 par intérim jusqu'à maintenant. Il ajoute qu'à la suite des élections fédérales, un nouvel appel à candidature sera effectué, il précise qu'il se porte candidat au poste. Les candidatures devront être étudiées par le Président de la FFKDA, la direction des sports, des représentants de l'Agence National du Sport (ANS). Monsieur BAILLON espère être désigné à ce poste de DTN.

Il déclare que depuis sa prise de poste en septembre 2023, il a dû réorganiser les missions des cadres d'Etat. Il précise qu'aujourd'hui, la FFKDA compte 11 cadres d'Etat et un contrat de haut niveau du Ministère des Sports (Mathieu COSSOU) en tant qu'entraîneur national et du pôle France de Châtenay-Malabry qui n'était pas présent à la Fédération avant sa prise de fonction. Monsieur COSSOU occupe également des fonctions dans la détection, il gère les stages réalisés dans la zone Nord de la FFKDA. Monsieur BAILLON précise que ce poste a été négocié directement avec la direction des sports. Il précise qu'à un an et demi des élections fédérales, il était difficile pour lui de modifier le parcours de performance sportif (PPF) et de créer un poste par le biais du concours de professeur de sport ou du contrat de haut-niveau. Son objectif était que la Fédération puisse se remettre dans un cadre précis et bénéficier de certains avantages institutionnels pour mener à bien cette mission. Il déclare que cela a permis à la FFK de bénéficier du recrutement de Mathieu COSSOU et de bénéficier d'un poste au concours du professorat de sport, qui sera ouvert la saison prochaine.

Monsieur BAILLON indique que la FFKDA comptera un nouveau cadre d'Etat dans ses rangs. Il aimerait que cette personne travaille sur le développement et non le haut-niveau. Il souhaite faire la transition sur les objectifs qui étaient les siens. Il précise que la quasi-totalité des cadres d'Etat à la Fédération travaillent pour le haut niveau sauf trois personnes. Il s'agit de Claudio PETTINELLA (DTN adjoint), Thierry MASCI (Centre National d'Entraînement) et Ludovic CACHEUX Directeur de Ligue Régionale. Le Directeur Technique National indique que l'objectif était de replacer les missions des cadres d'Etat, notamment en leur confiant des missions de directeur technique régional et des missions de développement. Il prend l'exemple de Mr Cecil BOULESNANE qui est devenu directeur technique régional de la ligue Ile-de-France, Mr Ayoub NEGLIZ qui est en soutien sur la coordination de la ligue régionale Bourgogne Franche Comté, Manon SPENNATO qui travaille au sein de la Ligue Régionale de Bretagne. Il déclare que le fait de placer des cadres d'Etat dans des organes déconcentrés a pour objectif d'apporter un lien institutionnel avec la Fédération qui est important.

Il précise que le karaté est un sport amateur avec des directeurs techniques régionaux et départementaux qui sont bénévoles et qui ont des activités professionnelles par ailleurs. Ces personnes dirigent généralement un club. Cela signifie que ces personnes peuvent avoir des difficultés pour se rendre disponible, lors des rendez-vous institutionnels avec des mairies,

conseils départementaux, conseils régionaux, DRAJES. Il indique que toutes ces missions peuvent être effectuées par des cadres d'Etat. Il ajoute que les cadres d'Etat ont une relation institutionnelle établie puisqu'ils sont salariés par le Ministère des sports. Ils sont sous l'autorité de la DRAJES ou de la direction des sports.

Il ajoute que certains cadres sont surchargés, car ils assurent des fonctions d'entraîneur et de directeur technique de ligues ou encore d'autres missions. Cependant, il pense que c'est nécessaire pour le développement du karaté au niveau national et au niveau territorial pour les ligues bénéficiant des compétences de ces cadres.

Monsieur BAILLON prend l'exemple d'Olivier BEAUDRY, Directeur Technique National Adjoint, qui est en charge des disciplines associées et entraîneur national. Celui-ci occupera très prochainement d'autres missions plus variées qu'il abordera par la suite. Le DTN profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des cadres d'Etat travaillant pour la FFKDA pour leur investissement.

2. Le Projet de performance fédéral (PPF)

Monsieur BAILLON indique que ce point lui tenait à cœur. Son objectif était de rouvrir le pôle de Montpellier qui est le Centre National d'Entraînement (CNE). Cet endroit accueille le colloque des présidents des organes déconcentrés en début de saison ou à différents stages d'experts. Monsieur BAILLON indique que jusqu'en 2018, il y avait un pôle qui accueillait les athlètes. Cependant, celui-ci a fermé peu de temps avant les Jeux Olympiques de Tokyo et les athlètes ont donc dû être rapatriés à Châtenay-Malabry. Le DTN déclare qu'il était pour lui essentiel de réouvrir un pôle à Montpellier avec la perspective d'en ouvrir d'autres. Il ajoute que cela sera certainement réalisé à Talence la saison prochaine. Il précise que la FFKDA est encore en négociation avec le CREPS, l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le Ministère des Sports. Il déclare que la négociation est en bonne voie.

Il déclare qu'il est nécessaire d'ouvrir un pôle, car cela ne représente pas un coût élevé pour la Fédération. En effet, le centre fonctionne, il est géré, il fonctionne bien avec des personnes qui s'occupent de l'administratif et de la logistique, avec des entraîneurs sur place, pour certains d'entre eux qui sont cadres d'Etat. Il indique que la FFKDA a un problème de dynamisme au niveau de la région élargie Sud. Il précise que le problème de dynamisme n'est pas dû à la ligue. Cela est dû à l'organisation de compétitions internationales, les Youth League, les séries A, les Karatés 1 qui sont des compétitions très onéreuses pour les athlètes et les clubs. Ces compétitions permettent d'obtenir un classement mondial. En effet, tous les athlètes courent après ce classement mondial. Les clubs n'ont donc pas les moyens d'emmener leurs athlètes à toutes les compétitions, ce qui fait que les athlètes sont recrutés dans d'autres régions. Monsieur BAILLON considère qu'il y a un appauvrissement de la dynamique sportive nationale et internationale sur certaines régions. L'objectif est donc de réimpulser une dynamique. Cela doit passer par le fait de recréer des pôles pour regrouper des sportifs qui restent licenciés dans leurs clubs et continuer de tirer les ligues régionales vers le haut. Son but est donc de pérenniser le niveau de dynamisme et de retrouver un niveau de concurrence au niveau national. Le Pôle de Talence permettrait à la Fédération de regrouper les athlètes. Il souhaiterait à plus long terme créer un pôle qui regrouperait les athlètes du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la France, en plus du pôle de Châtenay-Malabry déjà existant. Il précise que cela pourrait se faire par le biais de centres d'entraînement régionaux.

3. Equipe de France

Le DTN déclare qu'au niveau des équipes de France, il a voulu intégrer un public féminin. C'est-à-dire, avec des entraîneurs, des médecins et des kinés. Il précise que Lolita DONA a été intégrée comme entraîneur nationale combat, ainsi que Stéphanie DUPERAY en tant qu'entraîneur nationale kata, une médecin et trois kinésithérapeutes. Monsieur BAILLON déclare qu'il y a un plan de féminisation qui est mis en place au niveau de la Direction Technique Nationale depuis la saison dernière. Il précise que ce plan n'est pas simplement de la communication, mais que cela s'accompagne d'éléments concrets. En effet, auparavant les staffs techniques et médicaux étaient essentiellement masculins. L'objectif était donc de

rééquilibrer cela et il considère que l'apport de cette modification est très efficient, notamment pour les athlètes féminines. Il déclare qu'avant, il y a eu des soucis au niveau médical et grâce à ce plan de féminisation, cela fonctionne beaucoup mieux désormais. Pour Monsieur BAILLON, il était donc essentiel de répartir le public féminin et masculin sur l'encadrement. Il ajoute qu'il souhaite aller plus loin pour arriver à une parité.

4. Les politiques publiques

Monsieur BAILLON indique que les services de la DTN dispose d'une salariée Cindy TONTON qui travaille sur toutes les politiques publiques, le plan de féminisation, le para-karaté, les violences et le développement, ainsi que sur le projet sportif fédéral (PSF). Il précise que le PSF est lié aux actions de politiques publiques. Il précise qu'il reviendra ultérieurement sur le détail des actions.

5. Le karaté scolaire

Il déclare que Philippe SAUVAGE et Marjorie LOCK ont de nombreuses réunions avec les services de la DTN. Monsieur Franck BISSON assure le lien avec le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education Nationale. Le DTN indique que la saison dernière l'objectif était d'avoir un groupe de travail sur le karaté scolaire. Il déclare que cela n'a pas été facile, car il s'agit d'un sujet complexe. Il indique que le groupe de travail est concentré sur trois personnes, car auparavant il y avait de nombreuses personnes dans ce groupe de travail et les réunions étaient souvent infructueuses. Il ajoute que Monsieur SAUVAGE a pu faire bénéficier de son réseau la FFKDA et lui a permis d'obtenir de nombreux rendez-vous auprès du Ministère de l'Education Nationale. Monsieur BAILLON indique que le projet qui est en cours depuis quelques temps est de monter un projet pédagogique présentant la Fédération, ses compétences et ce que les enseignants de la FFKDA sont en capacité de réaliser dans le scolaire avec des outils vidéo, de la communication et de la formation. L'idée est donc de procéder par étape en présentant toutes ces compétences au Ministère de l'Education Nationale, afin qu'il puisse aider la Fédération. Il considère que ce sujet est en cours de progression.

6. L'institutionnel

Monsieur BAILLON indique que le travail a été important sur le maintien des subventions, notamment sur le contrat de performance et le contrat de développement. Il ajoute que l'objectif était de négocier au moins la même chose, par rapport à ce qui avait été obtenu la saison dernière, tout en sachant que le budget du Ministère des Sports va fortement diminuer, même si celui-ci n'est pas encore voté. Monsieur BAILLON ajoute que tout le monde risque d'être impacté, car pour le moment les budgets sont gelés. Il donne l'exemple des aides personnalisées qui viennent de l'ANS qui doivent être versées en début de saison d'un montant de 150 000 €. Il précise que pour le moment, ce versement est bloqué. Cependant, il y a eu un acompte qui a été versé en attendant que le budget du sport soit voté. Monsieur BAILLON indique qu'avec son équipe, il se doutait qu'il y aurait une difficulté et cela a été ralenti par la perspective des Jeux Olympiques de Paris. Il a donc fallu négocier le maintien de ces subventions qui sont vitales pour le haut niveau (697 000 €) et le développement (160 000 €). Il précise que cela représente une part importante du budget de la Fédération, car il y a pourcentage de la Fédération qui est mis sur ces subventions. En effet, lorsque la FFKDA sollicite une subvention dans le cadre du contrat de performance, la fédération doit présenter un projet comprenant un budget, afin de justifier la demande de subvention du contrat de performance. Il ajoute que le budget présenté par la FFKDA permettant d'obtenir ce contrat de performance est d'un montant de 1,100 millions euros. Le DTN indique qu'il a été difficile d'obtenir le maintien de ces subventions, alors que les autres fédérations ont vu leurs subventions diminuées.

7. Nouvel interlocuteur à l'ANS et à la direction des sports

Il déclare qu'il est important pour lui d'avoir deux interlocuteurs, car cela lui permet d'avoir un lien et de commencer des projets avec l'ANS. Il précise que c'est important car ces personnes pourront suivre les projets et vont pouvoir les comprendre.

8. Les inspections générales et les audits

Monsieur BAILLON indique qu'il a fallu gérer ces situations, en effet, ces inspections générales et l'audit portaient sur des événements qui se sont déroulés précédemment à sa prise de fonction. Il ajoute que cela a représenté beaucoup de travail. Monsieur BAILLON en profite pour remercier son assistante Ahn DUONG pour son aide sur ces différents sujets. Il précise que l'audit portait sur le contrat de performance et une partie sur le contrat de développement qu'il a fallu expliquer et justifier. Monsieur BAILLON ajoute qu'il y a en ce moment une inspection générale sur les toutes les fédérations de sport de combat. Il précise qu'il portait sur la sécurité des pratiquants. Cela passe par le médical, l'arbitrage, la formation des arbitres, des enseignants, l'honorabilité et la lutte contre les violences. Le DTN déclare qu'il attend le rapport qui devrait arriver dans les semaines à venir. Il ajoute qu'il y a eu une autre inspection générale sur le PSF 2021 qui a impacté les clubs et les organes déconcentrés. Monsieur BAILLON précise qu'en 2020 à cause de la crise du COVID, il a fallu reporter les fonds du PSF 2020 sur 2021. Il déclare que l'ANS est revenue vers la fédération afin qu'elle justifie les dépenses. Le DTN déclare que la période était compliquée pour les clubs et les organes déconcentrés. La FFKDA a aidé au maximum toutes ces entités, cela en faisant le lien avec l'ANS, pour justifier les actions. Monsieur BAILLON déclare que plus de 80 % des clubs et organes déconcentrés n'ont pas été impactés financièrement par l'ANS. Il ajoute qu'en 2022, en revanche, malheureusement ils ont été un peu plus impactés. En effet, il déclare qu'il faut justifier les actions, aussi bien financièrement qu'en terme de réalisation.

9. Le bilan d'activité des équipes de France saison 2022-2023

Bilan chez les catégories jeunes :

Monsieur BAILLON indique que l'objectif dans cette catégorie était de renforcer le nombre de médailles. Il ajoute que c'était important, car il était encore Directeur des Equipes de France auparavant. Il précise que les équipes de France ont changé d'objectifs, c'est-à-dire qu'elles sont passées d'un stade où les équipes souhaitaient obtenir quelques titres et quelques médailles à un autre stade, qui est celui de continuer à obtenir quelques titres et quelques médailles ou préparer l'avenir. Cela signifie préparer la nouvelle génération à obtenir un maximum de médailles. Le DTN indique que ses équipes ont privilégié la seconde option. Il ajoute que dans les compétitions internationales jeunes, le ratio de médailles reste toujours important.

Il ajoute que lors des derniers championnats d'Europe, La France finit 1^{ère} nation. Il précise qu'il y a eu beaucoup de titres et beaucoup de médailles. Monsieur BAILLON considère que cet objectif est atteint. Cependant, il indique qu'au niveau mondial, l'objectif fixé est plus difficile à atteindre. Il précise que lors des derniers championnats du Monde, le nombre de médailles restait important. Il pense qu'il manque quelques titres à la France pour qu'elle obtienne une meilleure place au classement des médailles. Monsieur BAILLON indique que lors des grandes compétitions il existe deux classements : l'un officiel et l'autre officieux. Celui qui est officiel reprend l'idée du Comité International Olympique (CIO) et des nations européennes qui est de favoriser le nombre de titres. En revanche le classement officieux, lui, met en avant le nombre de médailles. Monsieur BAILLON indique que pour sa part, il est favorable à la deuxième méthode. En effet, il souhaite que le pourcentage d'athlètes qu'il amène dans les grandes compétitions internationales repartent avec des médailles.

Il ajoute que dans les catégories seniors, son objectif était de ramener un maximum de médailles dans les épreuves par équipe. Il considère que l'équipe est ce qui représente la nation et que culturellement c'est ce qui anime les équipes de France. Il précise que l'objectif

était de qualifier les équipes pour les mondiaux qui se sont déroulés à Pamplune en Espagne. Il était donc très heureux d'avoir réussi à qualifier les 4 équipes lors des mondiaux, même si la compétition ne s'est pas très bien passée pour les équipes de France. Il ajoute que les équipes de France ont 2 ans pour préparer les prochains mondiaux.

10. Pôle France de Châtenay Malabry

Le DTN indique avoir maintenu le Pôle France de Châtenay Malabry et avoir ajouté un autre pôle près de Montpellier cette année. L'année prochaine, un pôle à Talence ouvrira. Il ajoute qu'il faudra travailler avec les ligues régionales et les autres départements, afin de voir s'il faudra ouvrir d'autres pôles.

Le DTN précise que Mathieu COSSOU a intégré au pôle France de Châtenay Malabry à la place de Cecil BOULESNANE. Monsieur BAILLON indique qu'il a nommé Cecil BOULESNANE Directeur Technique Régional de la Ligue Régionale Ile-de-France. Celui-ci aura pour mission d'amener du dynamisme à cette ligue régionale et de créer des projets fédéraux et d'amener des projets institutionnels. Monsieur BAILLON ajoute qu'il travaille actuellement avec la DRAJES et le Conseil régional.

Monsieur BAILLON déclare que 10 sportifs sont internes au Pôle France de Châtenay Malabry, ainsi que 7 post-bac. L'objectif est d'assurer un double suivi du projet sportif et scolaire et de fournir les équipes de France. Le DTN indique qu'avec les entraîneurs, il insiste énormément sur le projet scolaire. En effet, il précise qu'un athlète bien dans sa tête sera un bon sportif. Il précise que les entraîneurs et lui-même ont une grande responsabilité auprès des familles qui laissent leurs enfants. En effet, il est important de permettre à ces enfants d'assurer leur avenir professionnel, car ils ne sont pas toujours certains d'entrer en équipe de France, à l'image de ce qui se fait dans les centres de formation dans le football.

Mr BAILLON indique que certains athlètes ont été médaillés lors de mondiaux ou de championnats européens. Cela a été le cas de Lenny MALCOIFFE, licencié en PACA, qui a été champion d'Europe avec d'autres athlètes qui ont été médaillés. Il précise que ce pôle a bien marché la saison dernière, il observe que cette saison il fonctionne un peu moins bien. Cependant, il ajoute qu'avec ses équipes, ils sont en train de mettre des choses en place pour modifier le fonctionnement. Il indique que généralement les personnes qui rentrent en pôle ont 16 ans, s'entraînent deux fois par jour et font des compétitions le week-end. Le DTN indique que les jeunes aujourd'hui souhaitent autre chose, il a donc demandé aux entraîneurs de changer leur façon de faire, notamment en amenant les athlètes dans des clubs, des ligues régionales et à l'étranger. Ceci afin d'amener des choses plus dynamiques.

11. Direction Technique Nationale Adjointe

1) La réglementation

Monsieur BAILLON indique que pour la partie réglementation, il y a eu beaucoup de réunions avec beaucoup d'entraîneurs régionaux, entraîneurs de clubs, des directeurs techniques régionaux ou départementaux. L'objectif était de débattre sur la réglementation, mais pas que. Il souhaitait aussi débattre sur les compétitions nationales et internationales, l'organisation et l'arbitrage, les qualifications. Il indique que cela a permis d'améliorer l'organisation des clubs. Monsieur BAILLON souhaite continuer à organiser des réunions de manière régulière et notamment avec différents types de personnes et avec les clubs. Le but sera d'échanger avec eux sur les améliorations à apporter. Il précise que les principes généraux ont été conservés dans la réglementation et les pesées la veille de la compétition ont été modifiées. Il déclare qu'ils ont procédé à la suppression des prêts de licenciés de différents clubs, afin de conserver un dynamisme local.

2) Le dispositif coaching

Monsieur BAILLON indique qu'avec Monsieur PETTINELLA, ils ont essayé d'améliorer le dispositif coaching, notamment avec un examen, qui a été imposé par la loi sur le sport. Ceci afin de réglementer un maximum le coaching. Monsieur BAILLON ajoute qu'il a fallu mettre en place quelque chose de plus simple.

3) Le suivi des accompagnements des organes déconcentrés

Le DTN indique que les équipes techniques régionales ont été mises en place et notamment leurs nominations. En effet, Monsieur PETTINELLA, Madame Linda HATEM et lui-même ont dû travailler sur ce sujet. Cela est dû aux élections qui se sont déroulées la saison dernière. Monsieur BAILLON rappelle que l'équipe technique régionale ou départementale est composée du directeur technique, il ajoute que ce directeur technique est nommé après appel à candidature, il précise que toutes les candidatures sont envoyées à la direction technique nationale. Ensuite, les services de Monsieur BAILLON étudient les différents profils des personnes et les projets nationaux et il nomme la personne. Le Directeur Technique National indique qu'il arrivait parfois dans certains organes déconcentrés que le Président envoyait une candidature et certaines personnes envoyaient aux services de la DTN leur propre candidature. Monsieur BAILLON insiste sur l'importance de recevoir toutes les candidatures et que ce sont ensuite ses services qui organisent l'étude des dossiers et ils nomment les directeurs techniques qui assureront les missions de la DTN.

4) Les équipes techniques régionales et départementales (ETR) et (ETD)

Monsieur BAILLON indique que le programme vise 3 axes : le programme d'action territoriale des équipes techniques, leurs nominations, la convention d'objectif et le rapport d'activité des équipes techniques régionales et départementales. Monsieur BAILLON indique que le rapport d'activité du côté des équipes techniques régionales est important, en revanche pour les équipes techniques départementales, il considère qu'il y a des axes de progression. Monsieur BAILLON considère que l'important est que les directeurs régionaux puissent transmettre un maximum d'information sur les territoires et en particulier aux directeurs techniques départementaux. Celui-ci doit organiser et coordonner les actions. Il insiste sur le fait qu'il n'a pas parlé de « diriger ». Monsieur BAILLON pense que le travail pourrait être plus mutualisé. Cela serait donc plus efficient pour les départements et la ligue. Le DTN déclare avoir demandé aux directeurs techniques régionaux de réunir les directeurs techniques départementaux. L'objectif étant d'expliquer ce qui a été dit lors du colloque de la DTN, en début de saison. L'objectif de Monsieur BAILLON est de voir les projets se développer.

5) Les stages nationaux

Monsieur BAILLON déclare que deux stages d'experts ont été organisés, l'un au Nord de la France et l'autre dans la partie Sud de la France, ainsi qu'un stage d'expert hauts gradés qui s'est déroulé au CNE de Castelneau-Le-Lez. Le DTN ajoute que ces stages ont eu du succès, en terme de participation. Il souhaite continuer à organiser ces événements dans le futur.

Monsieur BAILLON annonce que Claudio PETTINELLA prendra sa retraite au 1^{er} avril 2025. Il ajoute que les missions de Monsieur PETTINELLA seront reprises par Olivier BEAUDRY, qui est DTN adjoint en charge des disciplines associées.

Monsieur BAILLON tenait à remercier Claudio PETTINELLA au nom de la direction technique nationale, des entraîneurs nationaux, du personnel de la fédération pour l'investissement qu'il a eu au sein de la fédération, pour les différents postes qu'il a occupés. Le DTN rappelle que Monsieur PETTINELLA a été membre de l'équipe de France, directeur des équipes de France et du haut niveau, avec beaucoup de bienveillance et d'humilité. Le DTN renouvelle ses remerciements pour ce qu'il a mis en avant au sein de la FFKDA et ce qu'il a apporté. Monsieur BAILLON demande à l'auditoire d'applaudir Monsieur PETTINELLA.

Monsieur PETTINELLA déclare que cela fait 46 ans qu'il est à la FFKDA, et ce depuis l'âge de 18 ans. Aujourd'hui il a 65 ans. Il ajoute avoir passé des moments extraordinaires. Il tenait à remercier le DTN, Francis DIDIER et ainsi que les services de la DTN.

12. La formation

Monsieur BAILLON indique qu'il est en discussion avec Monsieur Rafik HEDDID et Monsieur Bruno VERFAILLIE, afin de revoir les contenus de formation, ceci afin de faire en sorte à ce qu'il soit plus efficient. Le DTN souhaite inclure un module sur les violences et les signalements. Il précise que cela devrait être fait assez rapidement. Il ajoute que le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) fonctionne très bien. Il y a deux sessions dans le Nord de la France et deux sessions dans le Sud de la France. Il ajoute qu'il existe une forte demande et que c'est quelque chose de nouveau, qui est en très d'être mis en place. Le TFP dure une semaine. Il ajoute qu'en une semaine, il est difficile de donner un maximum d'informations et d'avoir toujours des contenus efficients. Cependant, il indique que la FFKDA essaye de progresser, en particulier sur les intervenants sur des thématiques bien définies, inclure un contenu sur la politique publique, les violences, le para-karaté ; ces éléments permettant de donner les meilleurs outils pour réussir aux futurs enseignants. Il remercie Monsieur Rafik HEDDID, responsable du service formation au sein de la FFKDA pour le travail qu'il effectue, afin d'améliorer les contenus de formation. Il ajoute qu'il y aura une formation e-learning et une formation à destination des dirigeants de la FFKDA. Il ajoute que Monsieur HEDDID travaille beaucoup essayer d'innover et faire en sorte que la formation soit beaucoup plus efficiente pour que les formateurs puissent enseigner au mieux dans les clubs, en leur donnant des contenus théoriques et pédagogiques intéressants.

Monsieur BAILLON déclare que le nombre de stagiaires augmente de manière continue. Monsieur BAILLON a travaillé avec le service formation et le service communication, afin de rendre plus lisible pour tout le monde le contenu des formations. Il en profite pour saluer le travail de la responsable du service communication Célia SAMSON qui est présente. Monsieur BAILLON déclare que le nombre de participant aux formations de la FFKDA a doublé en un an. Il déclare que les formations de la FFKDA pourraient à l'avenir se démultiplier au sein des ligues régionales.

Monsieur BAILLON ajoute que les services de la DTN ont aidé plusieurs organes déconcentrés. Il souhaite qu'Olivier BEAUDRY puisse aider directement les organes déconcentrés qui pourraient avoir des problèmes relationnels entre des présidents d'organes déconcentrés et leur directeur technique.

13. Les politiques publiques

Monsieur BAILLON indique que Cindy TONTON travaille à la FFKDA en tant que chargée de missions des politiques publiques au sein de la Fédération. Le Directeur Technique National ajoute qu'elle est également en charge du para-karaté, du plan de féminisation, du karaté scolaire, des violences et du PSF.

Monsieur BAILLON ajoute que sur le sujet des politiques publiques, il y a plusieurs projets de développement, notamment sur le para-karaté, le plan de féminisation qu'il estime plus approfondi qu'auparavant, le plan de prévention contre les violences initié l'année dernière. Il ajoute qu'au sujet des violences, il y a une réflexion sur le sujet et des choses seront mises en place sur les formations très rapidement sur beaucoup de thématiques.

Monsieur BAILLON indique que plusieurs événements ont été mis en place, notamment « un tatami pour tous » en Bretagne. Il en profite pour remercier Yann CHARLES, le Président de la Ligue Régionale de Bretagne. Le Directeur Technique lance un appel à tous les présidents des organes déconcentrés qui souhaiteraient organiser un événement de la Fédération au sein de leur territoire. Il ajoute que l'objectif premier est d'impulser quelque chose au niveau national pour pouvoir ensuite le délocaliser.

Le Directeur Technique National ajoute que pour le para-karaté, beaucoup de choses ont été réalisées, notamment une série de vidéos mises en place par le service communication de la Fédération. Monsieur BAILLON souhaite continuer à développer cela. Il regrette ne pas avoir obtenu pour le moment la reconnaissance de haut-niveau pour le para-karaté par le Ministère des Sports.

Le Directeur Technique National indique recenser un maximum de clubs pour mettre en place des actions, en ouvrant plus de catégories. L'objectif est d'aider les clubs à accueillir les paras karatékas dans les meilleures conditions. Il ajoute que la Fédération fait de la formation para pour aider les clubs à les accueillir. Il indique que l'objectif est de les inclure.

Il ajoute que la formation para karaté est animée par Manon SPENNATO LAMBERT qui fonctionne bien et qu'il aimerait délocaliser.

Le but des formations continues doit permettre une labélisation pour mettre en avant le travail des clubs, au niveau local.

Plan de féminisation

La FFK travaille avec l'association « Fight For Dignity » qui a été créée par Laurence FISCHER ancienne membre de l'équipe de France. Cette association vient en aide aux femmes victimes de violences par le biais du karaté. Il ajoute qu'il était logique de travailler sur du local et sur les équipes de France et des stages d'animation. Cependant, il indique que la FFKDA doit créer quelque chose en interne et c'est ce que fait la Fédération avec la collaboration des différents services administratifs de la FFKDA. Ceci afin de créer une page Internet, des outils pédagogiques, des outils de sensibilisations, de formation, contre le harcèlement, le racisme et le dopage. Il précise que cela est en train d'être mis en place.

Projet Sportif Fédéral (PSF)

Monsieur BAILLON indique que le PSF au sein de la Fédération est égale à un montant de 1 075 000 € et 97 000 € reversés aux Outres-Mers. Il ajoute que pour les ligues régionales, la Fédération a reçu 15 dossiers en 2023 et 14 dossiers en 2024, malgré un webinaire et malgré une campagne de communication plus importante que d'habitude sur le sujet. Le Directeur Technique National explique cela par différentes raisons : notamment la complexité administrative de la création de ces dossiers. Monsieur BAILLON encourage malgré tout les organes déconcentrés à effectuer toutes ces démarches. Il encourage les dirigeants des organes déconcentrés à bien justifier toutes les demandes.

Les Disciplines Associées

Monsieur BAILLON déclare que les disciplines associées se portent bien au niveau des licences. Cela montre un bon dynamisme et une bonne coordination. Il considère qu'il est important que les disciplines se sentent bien à la Fédération.

Monsieur BAILLON indique que le Wushu a un nombre de licenciés en progression constante.

Le Karaté Mix, le karaté contact, semi-contact, full contact et light contact progressent en nombre de licenciés toutes les saisons.

Monsieur BAILLON déclare qu'il est important de comprendre qu'il faut faire le maximum pour garder les pratiquants. Il indique que le Karaté Mix permet de garder les licenciés adolescents à la Fédération. Il indique qu'il faut développer cela, sur le suivi médical. Monsieur BAILLON indique que la fédération est bien structurée sur ces disciplines mais considère que la Fédération peut encore s'améliorer sur le sujet.

Le Président Bruno VERFAILLIE reprend la parole pour remercier le Directeur Technique National pour son intervention. Il déclare que la Direction Technique Nationale et le Président

travaillent ensemble afin de faire grandir la Fédération. Il considère cela indispensable et il ajoute que Monsieur BAILLON est un collaborateur de premier ordre.

J-P. CLAIN (Seine-Maritime) demande quand le Karaté pourra redevenir sport Olympique. Monsieur BAILLON indique que malheureusement, cela n'est pas du ressort de la Fédération. Il indique que le Karaté est représenté par la World Karate Federation (WKF) et l'olympisme par le Comité International Olympique (CIO). Il indique qu'il faut un accord entre ces deux entités. Il indique avoir été agréablement surpris d'entendre des commentateurs sportifs à la télévision s'émouvoir du fait que le karaté ne soit pas aux Jeux Olympiques. Monsieur BAILLON indique que le karaté a été sorti du programme sans explications. Il déclare que l'explication peut être économique. En effet, beaucoup de sports qui sont rentrés aux Jeux Olympiques de Paris sont sponsorisés par une grande marque. Monsieur BAILLON indique que cela relève de la WKF, d'essayer de rendre ce sport plus attractif, afin d'attirer des sponsors. Monsieur BAILLON indique qu'il est peu probable que le karaté revienne aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028. Il ajoute que ceci n'est pas définitif. En effet, il existe deux listes, c'est-à-dire les sports olympiques et les sports additionnels. Il précise que le karaté faisait partie des sports additionnels lors des Jeux Olympiques de Tokyo en 2021. Il indique que lors de chaque Jeux Olympiques, il y a 4 ou 5 sports additionnels qui sont rajoutés et proposés par le pays. Lors des Jeux Olympiques de Tokyo, le karaté avait été proposé. Monsieur BAILLON ajoute que lors de chaque Jeux Olympiques, le pays choisit les disciplines en fonction de deux critères : le sportif ou la culture. Il indique que le karaté est très implanté culturellement au Japon. Il considère que le karaté aurait pu être sélectionné par la France sur le critère sportif. En effet, le karaté est un des sports qui rapporte le plus de médailles en France. Il indique que lors des Jeux Olympiques de Los Angeles, les disciplines proposées sont des disciplines appréciées par les Etats-Unis. Il conclut en indiquant que la réponse sera sûrement donnée beaucoup plus tard.

A. PITHON (Calvados) demande si la Fédération peut transmettre un message lorsque le logiciel des compétitions est en train d'effectuer une mise à jour. En effet, il précise que lorsqu'une mise à jour est réalisée, celle-ci bloque le système et donc les personnes utilisant le logiciel ne sont pas au courant et ne peuvent donc pas utiliser le logiciel.

Monsieur BAILLON répond que le message sera transmis aux techniciens.

J. PLESSIS (Maine-et-Loire) demande quelle est la réglementation des compétitions pour faire participer des mineurs sans papiers français ?

Monsieur BAILLON indique que ce n'est pas un sujet qui revient régulièrement. Il ajoute cependant qu'il s'agit d'un vrai sujet et qu'il pourra aborder avec les professeurs, afin de voir si c'est une problématique commune. Il pense que pour les mineurs, on les pénalise et qu'il n'y a pas d'intérêt de se priver des mineurs. Il ajoute qu'il faudra en discuter et voir si légalement cela est possible ou pas. Il précise que cela est ouvert pour les coupes, mais pas pour les championnats. Monsieur BAILLON indique que pour les équipes de France, cela n'est pas possible. En effet, quand un mineur gagne une Coupe de France et qu'il est d'une autre nationalité, il n'est pas sélectionnable, mais ils peuvent participer aux stages des équipes de France.

Monsieur VERFAILLIE ajoute que ce sera une réflexion que son équipe essayera de mettre en place, il confirme le processus présenté par le DTN.

D. BENZRICHE (Rhône) demande pourquoi certains clubs n'ont pas été consulté, il demande s'il s'agit d'un oubli ou si c'est volontaire.

Monsieur BAILLON déclare qu'il ne s'agit pas d'un oubli et que ce n'est pas volontaire. Il ajoute que la FFKDA compte 5000 clubs et que son équipe fait un panel. Il précise que ce n'est pas une sélection. Son équipe prend plutôt des clubs très sportifs, et d'autres qui viennent de clubs plus traditionnels. Il ajoute qu'il y a des directeurs techniques qui ne sont pas obligatoirement des entraîneurs de clubs. Le DTN ajoute qu'il y avait que 5 ou 6 clubs qui étaient représentés.

Ensuite, il s'agissait de directeur technique, des élus, des présidents de clubs. Il précise qu'il est donc impossible de faire venir tout le monde.

Le Président indique qu'il soutient le DTN dans cette démarche. Il précise qu'il s'agissait de prendre des clubs venant de différents horizons, afin de bénéficier d'un avis territorial. Il déclare que ces échanges étaient très intéressants. Il ajoute que s'agissant de l'arbitrage, il y a une réflexion suite à cela et des démarches ont été entamées pour répondre aux besoins des clubs. Monsieur VERFAILLIE ajoute que ces réunions étaient très constructives et il remercie le DTN pour son initiative qui a permis une évolution.

J. DIDIER (MOSELLE) souhaite revenir sur la nomination des directeurs techniques. Elle demande comment il est possible d'instaurer un climat de confiance, lorsque des élus d'un organe déconcentré par le biais de leur président met une personne en place en tant que directeur technique et que la direction technique nationale choisit une autre personne et sans consultation.

Monsieur BAILLON indique que ce sujet a déjà été abordé. Il indique qu'il y a des projets de développement au niveau national qu'il souhaite développer au niveau local. Il indique qu'il a eu plusieurs réunions avec d'autres départements sur ce sujet et des terrains d'entente avaient été trouvés. Il précise qu'il y a une organisation fédérale et une organisation locale. L'objectif est de redescendre les directives techniques nationales, au niveau local. Il précise que la direction technique départementale ou régionale n'est pas dirigée par la ligue régionale ou le département. En effet, les directeurs techniques départementaux ou régionaux sont nommés par la direction technique nationale et ils doivent appliquer les directives techniques nationales. Monsieur BAILLON indique avoir reçu des candidatures de personnes qui étaient choisis par le Président. Autrement, il indique qu'il faut changer la réglementation et qu'ils doivent être nommés par le Président de l'organe déconcentré concerné. Il ajoute ne pas avoir d'avis sur le sujet. Il indique que ce sera au Président de la Fédération de définir cela. Il indique que pour le moment cela est une prérogative de la direction technique nationale et donc c'est son équipe qui nomme les directeurs techniques régionaux et les directeurs techniques départementaux.

Monsieur VERFAILLIE considère qu'il est important de rester dans cette dynamique et que la Fédération doit garder ses relais entre la direction technique nationale et les directeurs techniques régionaux et départementaux. Il ajoute qu'une unité doit se mettre en place et un esprit d'équipe. Il précise qu'il est important que les présidents des organes déconcentrés présentent l'ensemble des candidats à la direction technique nationale. Il faut donc qu'un esprit de confiance s'installe entre la direction technique nationale et les présidents des organes déconcentrés. Le Président de la FFKDA déclare que l'objectif est que cela fonctionne et de créer quelque chose en commun. Il pense que chacun doit avoir confiance en l'autre et cela permettra à la Fédération de progresser.

Monsieur BAILLON indique que si cela ne fonctionne pas, la Direction Technique Nationale devra organiser des rencontres et discuter. Si cela ne fonctionne pas, il y aura des changements. Il ajoute que Monsieur Olivier BEAUDRY aura justement pour mission d'être le médiateur dans ce type de situation en tant que relai de la direction technique nationale, afin de travailler de la meilleure des manières. Il considère que l'objectif est le développement. Ensuite, il indique qu'il faudra peut-être revoir le rôle des directeurs techniques, en effet certains vont peut-être un peu trop loin dans l'organisation. Monsieur BAILLON rappelle que les nominations des directeurs techniques régionaux et départementaux viennent d'avoir lieu. Il considère que si cela ne marche pas, il y a toujours une possibilité de discuter et de se rencontrer et voir comment cela fonctionne, au lieu de rester camper sur ses positions.

P. THILLIEZ (Eure) pense que toute personne qui a une fonction d'élue doit répondre à toutes les candidatures, lorsqu'un appel à candidature a été réalisé. Il ajoute que lorsqu'il y a plusieurs candidatures, la sélection ne doit pas être effectuée par le Président. Ce dernier doit envoyer les candidatures au Directeur Technique National. Il précise que parfois certaines personnes sont très compétentes d'un point de vue technique, cependant, elles ont des difficultés à

expliciter des projets. Il considère que les bénévoles doivent travailler ensemble en synergie pour le bien de la Fédération. Il déclare que cela doit se faire sans notion de hiérarchie, car il indique avoir entendu dire que si les directeurs techniques régionaux organisent des réunions avec des directeurs techniques départementaux, il y a un risque de se retrouver une nouvelle fois dans une notion de hiérarchie de fait.

Monsieur VERFAILLIE répond qu'il n'y a pas de hiérarchie de fait. Il ajoute qu'il s'agit simplement de transmission des directives de la direction technique nationale.

Monsieur BAILLON intervient en indiquant que Monsieur THILLIEZ ne peut pas dire qu'il considère « grave » le fait qu'un directeur technique régional organise une réunion avec l'ensemble des directeurs techniques départementaux, alors que dans le même temps il indique que tout le monde doit travailler ensemble. Le DTN considère qu'il y a une contradiction. Il ajoute que le fait d'organiser une réunion n'oblige pas les participants à obligatoirement devoir s'entendre.

G. MORLENT (Sarthe) : Il considère qu'il est très positif de voir la Fédération donner des instructions à ses organes déconcentrés, de plusieurs manières, notamment par l'intermédiaire du colloque des Présidents, des directeurs techniques. Il ajoute qu'après avoir obtenu des renseignements lors de ces réunions, il pense qu'il est important que la Fédération puisse organiser le suivi. Il ajoute qu'il est favorable au déploiement des cadres d'Etat dans les différentes régions, car cela permettra de faire en sorte que les ligues régionales appliquent les directives techniques nationales. Il demande ce qui pourrait être mis en place au sein de sa ligue régionale, qui est actuellement dépourvue de directeur technique pour que la Ligue Régionale puisse appliquer les directives fédérales sur différents sujets.

Le Directeur Technique National répond que c'est pour justement faciliter le lien entre la Fédération et les organes déconcentrés qu'il a voulu mettre en place des cadres d'Etat au sein des organes déconcentrés.

Il préfère mettre des cadres d'Etat à la place de bénévoles, car ces personnes travaillent à temps plein. Cependant, il ajoute ne pas avoir les moyens matériels pour mettre un cadre d'Etat dans chaque ligue régionale. Il souhaite que ces cadres d'Etat puissent par la suite aider des ligues régionales limitrophes des territoires dans lesquels ils ont été détachés.

Monsieur DHERBECOURT transmet la parole à la trésorière.

6.

RAPPORTS DU TRESORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Introduction

Madame Camille CONRAD débute son introduction en indiquant qu'elle est nouvellement élue. Elle tenait à remercier l'ensemble des clubs de la Fédération et des élus.

Elle indique qu'elle va présenter des comptes portant sur la saison 2023/2024 et espère répondre au mieux aux questions des membres de cette Assemblée Générale.

La saison 2023/2024 de la FFK s'est achevée avec 249 737 licenciés et un résultat négatif de - 1 350 422 €

Elle ajoute que les comptes de la Saison 2023 / 2024 ont été établis par le service comptabilité de la fédération. Ils sont présentés par un Cabinet d'expertise comptable K.P.M.G., puis sont soumis au contrôle de la Commissaire aux comptes en vue de leur certification.

Les comptes annuels de la Fédération de cet exercice, allant du 01/09/2023 au 31/08/2024 ont été établis conformément aux dispositions du code du commerce, aux diverses dispositions spécifiques du nouveau règlement ANC 2018-06 et celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, puis arrêtés par le C.A. du 11/12/2024.

Dans le respect des dispositions légales, la communication des documents financiers a été effectuée dans les délais prévus par la réglementation.

2. Les faits et événements marquants

Madame CONRAD va donc les citer :

- La FFK a connu une augmentation de ses licenciés 243 971 licenciés en 2022/2023 et ce chiffre est passé à 249 731 licenciés pour la saison 2023/2024 soit une augmentation de 5760 licences de l'ordre de (2,36 %) ;
- La Fédération a engagé sur l'exercice 23/24 des honoraires d'architecte pour le projet de construction d'une salle fédérale sur la commune de Villepinte ;
- La fédération a poursuivi l'accompagnement de la dissolution des ZID au cours de l'exercice 23/24 ;
- La Fédération a poursuivi le développement de ses logiciels métiers SIKADA & DIGIWIN RSB ;
- La Fédération a organisé l'Open de Paris, avec cette année, un cahier des charges coûteux imposé par la WKF.

3. Les faits et événements marquants depuis la fin de l'exercice

Un nouveau conseil d'administration et un nouveau Président ont été élus par l'assemblée générale électorale du 12 décembre 2024.

Le conseil d'administration lors de sa première réunion le 4 janvier 2025, a élu son bureau exécutif.

4. Analyse des comptes 23/24 – Bilan

3.1 L'actif

Madame Camille CONRAD décrit en détail l'actif de la saison 2023/2024 de la FFK.

L'actif immobilisé pour 6 467 580 € en date du 31 août 2024 comprend :

- Les immobilisations corporelles nettes, c'est-à-dire le patrimoine de la FFK d'un montant de 5 358 460 €.

Les éléments inclus sont :

- Les locaux de Montrouge ses extensions et leurs aménagements ;
- Les locaux de Montpellier et leurs aménagements ;
- Matériel divers : mobilier de bureaux et de cuisine, matériel sportif, matériel informatique et audiovisuel, véhicules de transport, matériel divers et outillage.

Le poste immobilisations brutes comprend :

- Au 31 août 2024 – immobilisations de 12 182 269 € ;
- Acquisitions de 1 220 703 € ;
- Cessions, mises au rebut 479 193 € ;
- Au 31/08/2024 – Immobilisations de 12 823 779 €.

Les Immobilisations financières s'élèvent à 109 564 € et concernent les titres, prêts et dépôts et cautionnement versés.

Actif circulant : Le Montant net est de 1 988 405 € au 31 août 2024, comprenant :

Le poste stock s'élève à 363 070 €, et est déprécié à hauteur de 7 808 €, soit une valeur nette au 31 août 2024 de 355 261 €.

Les créances clients s'élèvent à 165 274 € et sont dépréciées à hauteur de 16 549 €, soit une valeur nette de 148 725 € dont :

- Les produits non facturés de 45 941 €
- Le dû des clients divers de 102 784 €

Les autres créances s'élèvent à 946 219 € et comprennent essentiellement :

- Les subventions à recevoir venant principalement de l'ANS et de la région Ile de France pour 481 810 €.
- Les avoirs et acomptes versés aux fournisseurs pour 51 103 € ;
- Les Comptes de TVA déductibles et crédit de TVA pour 392 187 € ;
- Les produits à recevoir pour 4 222 € ;
- Les comptes personnels et vacations arbitres pour 16 897 €.

Les disponibilités en trésorerie s'élèvent à 92 915 € au 31 août 2024.

Les charges constatées d'avance sont de 445 270 €.

3.2 Le passif

Le passif avec les fonds propres s'élèvent à 5 846 274 € au 31 août 2024 et sont constitués de :

- 4 000 000 € de Fonds Associatifs ;
- 1 066 245 € de réserves pour projet associatif ;
- 1 747 427 € de report à nouveau ;
- - 1 350 422 € de résultat sur l'exercice 2023/2024 ;
- 383 025 € de Subvention d'investissement.

La réserve pour projet associatif résulte de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2020/2021 et est destinée à équilibrer les résultats des exercices suivants.

Les provisions de départ à la retraite s'élèvent à 72 523 €.

Le solde des emprunts s'élève à 406 821 €.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 199 562 € (factures non parvenues au 31/08/2024 sur les achats de biens, prestations de service et achats divers).

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 225 378 €.

Autres dettes : pour 106 644 €, (notes de frais diverses non parvenues et subventions à payer).

Les produits constatés d'avance sont de 598 781 € et cela concerne :

- 220 000 € soit 4/12^{ème} Contrat Performance 2024 de l'ANS ;
- 56 603 € soit 4/12^{ème} Contrat Développement 2024 de l'ANS ;
- 53 333 € soit 4/12^{ème} Subvention IDF volet Pratique Sportive 2024 ;

- 6 667 € soit 4/12^{ème} Subvention IDF Volet Pratique Formation 2024 ;
- 258 906 € concernent les licences de la saison à venir 2024-2025 ;
- 2 982 € correspondant à des contrats de partenariat sur 2024-2025 ;
- 290 € correspondant à des stages se rapportant à l'exercice 2024-2025.

5. Analyse des comptes 23/24 – Compte de résultat

5.1 Les produits

Madame CONRAD indique que les produits s'élèvent à 11 760 470 € contre 11 379 540 €, soit une augmentation de + de 3% par rapport à la saison précédente, cette augmentation est due en grande partie à :

- L'augmentation de 5 760 licences représentant 220 927 € ;
- L'augmentation des recettes des manifestations 108 926 €

Les produits d'exploitation courants sont :

- Les subventions de l'A.N.S. de 892 577 € ;
- Les subventions du Conseil Régional IDF, de 230 000€ ;
- Les partenariats de 45 575 € ;
- L'organisation de diverses manifestations (compétition, stage, passage de grades) pour 528 719 € ;
- La Boutique pour 311 995 € ;
- Les passeports pour 168 535 €.

Les autres produits sont majoritairement des reprises sur provisions.

Produits financiers : Intérêts à recevoir et revenus de titres de 33 874 €.

Produits exceptionnels : ils s'élèvent à 295 625 €, dont :

- 25 595 € de subvention, d'investissements virée au compte de résultat ;
- 14 900 € de produits de cession d'immobilisations ;
- 73 735 € de produits exceptionnels divers ;
- 181 395 € de boni de liquidation des ZID.

5.2 Les charges

Elle ajoute que les charges d'exploitation ont augmenté de 3,65 %.

- Les charges financières diverses sont d'un montant de 15 349 € ;
- Les charges exceptionnelles sont de 94 681 €, composées pour 77 393 € de valeur nette comptable des immobilisations sorties.

6. Analyse du réalisé budgétaire – Saison 2023/2024

Secteur Fédéral :

Madame Camille CONRAD indique que sur le secteur fédéral la Fédération a réalisé 9 951 831 € de recettes contre 9 234 180 € prévues, soit une augmentation de 717 651 € décomposée comme suit :

- 5 760 licences supplémentaires : + 167 599 €
 - Produits financiers : + 31 016 €
 - Produits exceptionnels : + 506 320 €
 - Autres : + 12 716 €
- Soit : **717 651 €**

Madame Camille CONRAD indique que sur le secteur fédéral la Fédération a réalisé 4 759 378 € de dépenses contre 4 608 909 € prévues, soit une augmentation de 150 469 € décomposée comme suit :

- Charges de fonctionnement : - 65 520 € ;
 - Gestion des licences : + 45 702 € ;
 - Dotations aux amortissements : + 15 945 € ;
 - Charges exceptionnelles et financières : + 154 342 €.
- Soit : **150 469 €**

Le secteur fédéral a dégagé 567 182 € de ressources supplémentaires que prévu.

Secteur Vente :

Elle précise que le secteur « vente » correspond à la boutique fédérale.

Madame CONRAD indique que cette saison, le résultat global réalisé par rapport au prévisionnel est de - 882 €.

Secteur Sportif :

RECETTES :

Madame CONRAD indique que la FFK a réalisé 1 580 986 € de recettes en 2023/2024 contre 1 463 835 € prévues, soit une augmentation de 117 151 € décomposée comme suit :

- Subventions ANS : + 16 835 €
- Subventions CR IDF et autres : - 15 702 €
- Recettes diverses : + 116 018 €

Soit : 117 151 €

DEPENSES :

Madame CONRAD indique que la FFK a réalisé 7 982 914 € de dépenses contre 6 042 606 € prévues, soit une augmentation de 1 940 308 € décomposé comme suit :

- Réalisé des conventions ANS (PERF et DEV) + 229 843 € ;
- Manifestation Karaté dont l'Open + 889 560 € ;
- Manifestation DA + 23 678 € ;
- Aides aux organes déconcentrés + 584 460 € ;
- Séminaires, colloques et développement des publics + 212 767 €.

Soit : 1 940 308 €

Le secteur sportif a consommé 1 823 157 € de ressources supplémentaires que ce qui avait été prévu.

Madame CONRAD indique que le secteur fédéral doit servir à financer le secteur sportif. Elle précise que le secteur sportif correspond aux besoins sportifs comme les manifestations.

Madame CONRAD ajoute que le secteur sportif est financé à hauteur de 76 % par le secteur fédéral qui est quant à lui financé par les rentrées des licences. Elle déclare que les aides de l'Etat ne représentent que 24% sur le budget de la Fédération. Madame CONRAD indique qu'à

titre de comparaison la Fédération Française de Lutte est financée à hauteur de 80 % par des aides de l'ANS.

Madame CONRAD considère qu'il est important d'avoir un secteur fédéral excédentaire afin de financer le secteur sportif.

Secteur Formation :

La Trésorière indique que le résultat réalisé est de - 27 556 € par rapport au résultat prévu dans le budget prévisionnel précédent.

Elle explique que cela peut s'expliquer par l'écart des dépenses qui est dû à la croissance de l'activité du service qui a nécessité une sollicitation plus importante d'intervenants pour répondre aux besoins des licenciés.

7. Les perspectives d'avenir

Madame Camille CONRAD indique que la FFK espère atteindre 250 000 licenciés pour la saison 2025/2026. Elle ajoute que la Fédération va poursuivre son développement des outils informatiques sur ses logiciels métiers. Elle déclare que le budget prévisionnel qui sera présenté sera à l'équilibre.

8. Conclusion

La Trésorière de la FFK indique qu'après la présentation par la Commissaire aux Comptes, de son rapport sur ces comptes annuels, elle répondra aux éventuelles questions puis elle proposera d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023/2024 avec une perte de 1 350 422 €.

7.

RAPPORTS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Madame Camille CONRAD appelle Madame Annick DIQUELOU, Vice-Présidente de la ligue Régionale Centre Val de Loire.

Elle précise que, Monsieur Philippe LEPAON membre du comité directeur de la Ligue Ile de France et elle-même se sont rendus au siège de la FFKDA, le 21 janvier 2025, afin d'effectuer un contrôle des factures et de notes de frais saisies dans la comptabilité 2023/2024.

Elle effectue la lecture de ce rapport.

« Ayant accès à toutes les pièces comptables sans restriction, nous avons choisi les journaux d'achats et de frais, ce qui nous a permis de faire un contrôle aléatoire de factures et de notes de frais de tous types.

Nous avons constaté que l'enregistrement de ces pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses décrites dans le règlement financier.

Aucune anomalie n'a été constatée ».

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission légale qui lui a été confiée par l'assemblée générale, Madame Raphaële TERQUEM a effectué un audit des comptes annuels de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées relatif à l'exercice clos le 31 août 2024 tels qu'ils sont joints à son rapport.

La Commissaire rappelle en introduction la responsabilité de la direction quant à l'établissement de comptes conformément aux règles et principes comptables français.

La direction est donc responsable de la mise en place d'une procédure interne nécessaire pour établir ces comptes conformément aux obligations et ces comptes doivent être établis conformément aux règles. Elle doit mettre en place l'organisation nécessaire à l'établissement de comptes sans anomalies et évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, notamment par l'intermédiaire d'un budget prévisionnel et un suivi régulier de ce même budget.

Les comptes présentés dans ce rapport ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Fédération du 11 décembre 2024.

Madame TERQUEM fait un bref rappel sur la responsabilité afférente au rôle du Commissaire aux comptes au sein de la fédération.

La Commissaire rappelle que son rôle est surtout d'intervenir en évaluant surtout toutes les procédures qui ont conduit à la formation et à la présentation des comptes.

A l'issue de ces procédures d'audit, la Commissaire a collecté des éléments suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le rapport présenté ce jour vise à certifier que les comptes ne comportent pas d'anomalie significatives, reflètent la réalité de ce qu'il s'est passé pendant l'année et donnent une image fidèle des comptes de la fédération à la date de clôture.

Madame Raphaële TERQUEM présente le déroulé de la mission qui lui a été confiée.

La mission a débuté en mai 2024 où elle est intervenue au siège de la Fédération avec un entretien avec Monsieur Mario GRUMIC, Directeur des Services de la fédération, pour prendre connaissance des événements significatifs de l'exercice et mise à jour du dossier juridique.

Madame TERQUEM a eu un autre entretien avec Monsieur Franck BALLU, responsable comptable de la FFKDA. Elle a effectué un audit du contrôle interne, cela signifie qu'elle a pris connaissance des modifications apportées à l'organisation comptable et financière. Elle ajoute qu'au mois de mai 2024, il y a eu un travail avec Monsieur BALLU pour auditer les interphases entre le logiciel de prise de licence SIKADA et le logiciel de comptabilité SAGE, afin de vérifier que toutes les opérations se déversaient correctement dans la comptabilité. Enfin, ils ont évalué l'atterrissage, c'est-à-dire le résultat prévisionnel au 31 août 2024 avec des tests sur les écritures, afin de vérifier si le règlement financier était correctement appliqué.

Suite à cette intervention, il y a eu une communication faite avec les dirigeants de la Fédération.

En octobre 2024, après la clôture des comptes, le service comptabilité de la FFKDA a effectué un dossier de justification des comptes. Elle indique que ce dossier est révisé par le cabinet d'expertise comptable KPMG et elle a pris connaissance de ces dossiers pour vérifier que tout était bien justifié et elle a fait des audits complémentaires, sur les points faibles identifiés. Elle a également procédé à la circularisation des tiers, c'est-à-dire que la Commissaire aux Comptes demande aux tiers à la Fédération et aux établissements bancaires, aux créanciers et aux débiteurs principaux de la FFK de transmettre tous leurs éléments correspondants à la Fédération dans leur comptabilité pour pouvoir comparer avec les éléments que possède la FFK.

Elle a donc procédé à un audit des comptes annuels et communiqué ses remarques.

La Commissaire aux comptes s'est entretenue avec l'ancien Président Monsieur Francis DIDIER, Mario GRUMIC et Franck BALLU pour effectuer une réunion de clôture.

En novembre 2024, Le cabinet KPMG a finalisé les comptes annuels de la FFK comprenant le bilan, compte de résultat et une annexe.

En novembre 2024, Madame TERQUEM a donc contrôlé ces annexes. Elle a assisté au conseil d'administration d'arrêté des comptes du 11 décembre 2024.

En janvier 2025, elle est venue à la Fédération pour rencontrer les nouveaux élus et pour contrôler le rapport de la Trésorière qui est présenté aujourd'hui sur un exercice qu'elle n'a pas vécu.

Elle ajoute que les chiffres présentés ont été vérifiés et sont conformes à la comptabilité qui a été auditée et elle a vérifié les documents financiers qui sont communiqués aujourd'hui.

Madame TERQUEM présente par la suite les slides sur les points d'audit.

Elle explique que ce sont les points sur lesquels elle a focalisé des diligences complémentaires par rapport aux travaux de Monsieur BALLU et de son équipe, ainsi que de l'Expert-Comptable.

Dans un premier temps son attention s'est portée sur les immobilisations en cours. Elle indique que ce poste des immobilisations en cours est très important dans la comptabilité de la FFK. Elle ajoute qu'il y a notamment beaucoup d'immobilisations en cours. Elle a donc vérifié que ces immobilisations allaient bien être mises en service à court terme. Elle ajoute que lorsque l'on compte des immobilisations en cours, elles ne viennent pas en dépense et ne viennent pas grever le résultat et il pourrait y avoir un risque de comptabiliser des investissements en immobilisation en cours, alors que ces investissements sont faits à perte.

Elle indique que dans les immobilisations en cours, il est comptabilisé le logiciel de module d'inscription DIGIWIN TRSB, l'invention des drapeaux connectés et les honoraires d'architecte concernant le projet de construction d'une salle fédérale à Villepinte.

Le deuxième point porte sur le principe d'indépendance d'exercice permettant la comptabilisation en recette et en dépense des éléments de l'exercice 2023/2024. Elle donne l'exemple des produits constatés d'avance et notamment la prise de licence qui s'effectue dès le mois de juillet et août mais qui est encaissé la saison suivante.

Il y a donc une vérification sur ce principe d'indépendance. Elle indique que c'est le même principe pour les subventions de l'ANS qui sont versées sur l'année civile. Il y a donc une répartition au prorata temporis une partie des subventions sur l'exercice 2023/2024 et sur l'exercice 2024/2025.

Elle indique que pour les provisions pour risques dans le bilan au 31 août 2024, il n'y a rien de prévu dans cette colonne. Il y a un simplement une provision pour un départ à la retraite. Elle indique que c'est une provision classique qu'on comptabilise. Elle précise que les provisions pour risques passées antérieurement ont été reprises et éteintes sur l'exercice. Elle ajoute que cela est expliqué dans l'annexe aux comptes annuels.

En conclusion, Madame TERQUEM estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour qu'elle puisse fonder son opinion concernant l'audit des comptes annuels de la FFK, relatifs à l'exercice clos du 31 août 2024.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la FFK du 11 décembre 2024.

Madame Raphaële TERQUEM certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Cette certification s'appuie sur un référentiel d'audit, sur le principe d'indépendance, le respect du code de déontologie, ainsi que sur les points d'audits mentionnés précédemment et les documents chiffrés issus de la comptabilité et adressés aux membres de cette Assemblée Générale.

P. THILLIEZ (EURE) demande si les charges peuvent être constatées d'avance, comme peuvent l'être les prises de licences pour la partie recette.

Madame TERQUEM répond qu'en charges constatées d'avance, il a été calculé 445 000 € de dépenses engagées au cours de l'exercice 2023/2024 mais qui concerne l'exercice suivant. Les éléments des charges constatées sont les suivants : des réservations de manifestations, de voyages ou de stages qui se dérouleront à partir du 1^{er} septembre 2024.

Y. MOSTEL (CALVADOS) souhaite faire une suggestion sur le fait de consolider les comptes pour avoir une lecture globale du poids économique du karaté au niveau du territoire national. Il ajoute que cet exercice-là se fait dans plusieurs fédérations qui dans le cadre des négociations avec certains interlocuteurs s'appuient sur le poids économique de l'ensemble de l'activité sur le territoire.

Monsieur VERFAILLIE répond qu'une réflexion sera menée car il n'a pas la réponse aujourd'hui.

Madame TERQUEM indique qu'il s'agit d'une bonne suggestion, mais que cela implique une rigueur importante auprès des organes déconcentrés. En effet, cela signifie que le plan comptable doit être le même sur l'ensemble des territoires. Elle précise que cela met du temps à se mettre en place.

F. DALLERAC (ESSONNE) Il indique que le budget prévisionnel 2023/2024 avait été présenté l'an dernier avec un déficit à 0€. Il ajoute que lors de différents bureau exécutif ce budget prévisionnel était présenté à 0 € et que l'ancien Président s'était exprimé à ce sujet en indiquant qu'il laisserait la Fédération à un compte correct et aujourd'hui celui-ci est en déficit d'un montant de 1 350 422 €. Il précise qu'au dernier Conseil d'Administration auquel il avait participé il avait demandé le détail de ces comptes. L'ancien Président n'avait rien répondu. Il indique que les documents comptables ont été transmis le jour de ce conseil d'administration et on a demandé aux élus de voter sur ces éléments au même moment, il déclare que

plusieurs du Conseil d'Administration ont voté contre ce budget prévisionnel. Il indique qu'il aimerait donc obtenir des explications et pense ne peut être le seul.

Madame TERQUEM répond que le budget prévisionnel 2023/2024 qui a été voté il y a deux ans était équilibré, elle précise qu'il s'agissait du budget primitif, de même que par la suite, il sera demandé de voter le budget primitif 2025/2026. Elle précise que sur les années précédente ce budget primitif était toujours actualisé au cours de l'année. Elle précise que visiblement cette année ce budget n'a pas été actualisé et c'est ce qui pourrait expliquer l'écart entre le budget réalisé et le budget prévisionnel. Elle ajoute que la trésorière a expliqué précédemment l'origine de ces dépassements, notamment sur le secteur sportif avec l'organisation de l'Open de Paris de Karaté et un nombre de manifestations qui a augmenté par rapport à il y a deux ans.

F. DALLERAC indique qu'il s'agit d'un dépassement de 1,9 millions d'euros sur le secteur sportif. Il indique avoir regardé le bilan comptable de la saison 2023/2024 présenté lors du dernier conseil d'administration de l'ancienne équipe. Il précise que sur cinq lignes, il y avait un budget de 12 millions d'euros et il a demandé à avoir des explications et sur ces 5 lignes il y avait 6 millions d'euros de dépenses sans aucune explication. Il ajoute que sur les dernières années où il était au bureau exécutif, il pouvait arriver qu'ils y aient des dépassements de 200 000 ou 300 000 €, il pense que ce n'était pas excessif. En revanche, il indique ne pas comprendre que les dépassements soient aujourd'hui aussi importants.

Monsieur VERFAILLIE indique que l'on est en train de parler du passé et que son équipe n'a pas géré ce budget. Il ajoute que la période comptable précédente est présentée aujourd'hui. Il déclare vouloir faire en sorte que le budget soit équilibré pour la saison prochaine et c'est l'objectif. Il pense que le but de cette Assemblée Générale est de parler de l'avenir et que la Fédération doit être concentrée sur le futur.

P. BOULET (Paris) indique qu'il souhaiterait obtenir des réponses sur la ligne des disponibilités. Il déclare qu'en 2023, il y avait 1,5 millions d'euros de disponibilités et en 2024 la Fédération comptait 90 000 € de disponibilités. Il demande comment le différentiel de 1,4 millions d'euros a été fléchi. Il a une autre question sur la reprise des dettes. Il déclare qu'en 2023 c'est 623 000 € et en 2024 c'est 1 179 000 €. Il déclare que cette dette a donc été presque multipliée par deux, il souhaitait donc obtenir des explications à ce sujet. Il a également une question sur les salaires et traitements, il indique que sur cette ligne comptable, il y a eu une augmentation de 1 150 000 € en 2023 et demande à quoi correspondait ce dépassement. Il ajoute que de son côté et qu'à sa connaissance, il n'avait pas entendu parler de nouvelles embauches.

Madame TERQUEM répond qu'au niveau de la trésorerie, les chiffres de Monsieur BOULET sur les disponibilités sont exacts. Elle ajoute que la trésorerie peut évoluer pour plusieurs raisons. Cela peut être le résultat de l'année, cette saison il y a 1 350 422 € de pertes, ce qui signifie que cela influe sur la trésorerie. Cependant, il faut ajuster sur la variation des dettes et des créances, car lorsque l'on passe de 623 000 € de dettes au 31 août 2023 à 1 179 000 € au 31 août 2024, il y a 500 000 € d'argent qui n'a pas été sorti pour payer ces dettes et qui sont dans la trésorerie. En revanche, au niveau des créances on passe de 1 233 000 € à 1 094 000 € au 31 août 2024, ce qui signifie qu'il y a un peu plus de 150 000 € de créances en moins. Cela veut dire que la Fédération a encaissé de la trésorerie, ce qui signifie que cela a une influence. Elle indique qu'il y a un autre élément important qui influence la trésorerie, c'est l'autofinancement des investissements. Elle précise que la Fédération compte 1 220 000 € d'augmentation d'immobilisations cette année et celle-ci ont été autofinancées par la FFKDA. Cela signifie que la Fédération a pris sur sa trésorerie pour financer des immobilisations qui ne viennent pas tout de suite en dépense. Elle ajoute que l'autofinancement est un des éléments qui a impacté fortement la trésorerie en plus du déficit. Elle indique que ce point a été pris en compte par la Fédération et un prévisionnel de trésorerie a été élaboré par le responsable comptable de la Fédération.

Au niveau des dettes, elle indique que la ligne dettes fournisseurs a fortement évolué et cela peut s'expliquer par des factures comptabilisées avant le 31 août et payées plus tard du fait de la tension de trésorerie.

En ce qui concerne les salaires, elle indique avoir regardé dans la comptabilité, si tous les salaires étaient bien payés, cependant peut être qu'au niveau des salaires, il y a eu des modifications.

Un représentant du Morbihan indique s'être opposé à fixer un prix et de ne pas le bouger comme la licence. Il indique qu'une inflation est présente et qu'il faut s'adapter à celle-ci. Il propose donc d'augmenter chaque année le prix de licence au prorata de l'inflation au lieu de rester sur un prix figé qui ne s'adapterait pas aux prix de l'inflation.

Madame TERQUEM souhaite ajouter une précision par rapport à sa réponse précédente. Elle indique qu'il y a une augmentation de 140 000 € sur les salaires et non de 250 000 € et une augmentation de 55 000 € sur les charges sociales et la taxe salariale. L'augmentation de 140 000 € sur les salaires bruts correspond à une augmentation de 7%. Elle précise que la ligne d'arbitrage a augmenté de 38 000 €.

9.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2023/2024

Les comptes de l'exercice clos 2023/2024 sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Résultat des votes :

Contre : 3 Représentants de l'ESSONNE (4728 voix), 1 représentant du MAINE ET LOIRE (711 voix), 1 représentant de PARIS (1555 voix), 2 représentants du HAUT-RHIN (1768 voix), 1 représentant de l'ILLE ET VILAINE (989 voix), 2 représentants de la LOIRE ATLANTIQUE (2448 voix), 1 représentant de l'EURE ET LOIRE (605 voix), 1 représentant du LOIR-ET-CHER (615 voix), 1 représentant de l'INDRE ET LOIRE (846 voix), 1 représentant de la GIRONDE (1109 voix), 2 représentants des LANDES (1092 voix), 1 représentant des PYRENEES ATLANTIQUE (681 voix)

Soit 19 847 voix

Abstention : 2 représentants du FINISTERE (1520 voix), 1 représentant de l'OISE (1076 voix), 1 représentant de la MARTINIQUE (1320 voix), 1 représentant du RHONE (1318 voix), 2 représentants du HAUT-RHIN (1768 voix), 1 représentant de la LOIRE-ATLANTIQUE (1224 voix), 2 représentants de la DROME-ARDECHE (2002 voix), 1 représentant du MAINE ET LOIRE (711 voix), 2 représentants des PYRENEES ORIENTALES (1840 voix).

Soit 12 779 voix

Pour : Reste des votants

La résolution ci-dessous est adoptée à la majorité.

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier et du rapport des vérificateurs aux comptes et du rapport du commissaire aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 août 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

10.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présentation : Mme TERQUEM Raphaële, Commissaire aux Comptes

Il appartient au Commissaire aux Comptes de présenter un second rapport, qui lui, porte sur les conventions réglementées.

Les conventions réglementées sont visées par le code de commerce aux articles L. 612-5 et R. 612-6 du Code de commerce.

Elle précise que les conventions réglementées sont des contrats passés directement ou par personne interposée entre la fédération et un de ses dirigeants.

Madame TERQUEM précise que quand elle parle de personnes interposées, cela signifie entre la fédération et une autre association ou société qui aurait des dirigeants communs.

Elle ajoute que ne sont pas visées par ces textes-là, les conventions courantes qui sont conclues à des conditions normales ou qui en raison de leur objet ou de l'implication financière sont significatives pour aucune des parties.

Madame Raphaële TERQUEM indique que le Code de commerce prévoit que le Président informe le Commissaire aux Comptes de la conclusion de telle convention.

Elle précise que son rôle n'est pas de se prononcer sur leur utilité ou non ou de les rechercher. Elle doit simplement donner les détails qui s'attachent à la conclusion de ces conventions, afin que l'assemblée générale puisse en apprécier l'intérêt en vue de leur approbation.

La Commissaire aux Comptes rappelle que l'objectif du législateur en la matière est d'assurer la transparence totale de certaines opérations sociales qui pourraient éventuellement être litigieuses et rentrer dans le cadre de conflit d'intérêt entre les dirigeants.

Madame Raphaële TERQUEM indique que cette année, elle n'a été avisée d'aucune convention réglementée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

11.

APPROBATION DU QUITUS DONNE DANS LEUR GESTION, AU TRESORIER ET A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétaire Général présente ce point aux membres de l'Assemblée Générale, qui est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 1 représentant de PARIS (1555 voix), 1 représentant du HAUT-RHIN (884 voix), 1 représentant de la MARTINIQUE (1320 voix), 3 représentants de la LOIRE ATLANTIQUE (3672 voix), 1 représentant ILLE ET VILAINE (989 voix).

Soit 8420 voix

Pour : Reste des votants

L'Assemblée Générale adopte la résolution suivante à la majorité :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus, dans leur gestion, au trésorier et à tous les membres du conseil d'administration.

12.

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame CONRAD propose donc d'affecter le résultat déficitaire d'un montant de 1 350 422 € sur les postes suivants :

- La réserve résultat pour projet associatif est de 1 066 245 € (soldant celui-ci) ;
- Le report à nouveau est de 284 178 € ;

Après affectation du résultat de l'exercice, les fonds propres de 5 846 274 € seront décomposés comme suit :

- Le fond associatif est d'un montant de 4 000 000 € ;
- Le report à nouveau est d'un montant de 1 463 249 € ;
- Les subventions d'investissement qui sont d'un montant de 383 025 €.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2023/2024 en report à nouveau avec une reprise de la réserve pour un montant équivalent.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Le conseil d'administration de la fédération propose d'augmenter le prix de la licence passant de 37 € à 39 €.

Le Président affirme que le prix de la licence n'a pas été révisé depuis 8 ans et que la Fédération a dû faire face à de nombreuses nouvelles charges en matière énergétique, en location de salle par les municipalités ou organismes privés pour les stages, compétitions ou formations qui ont augmentés. Il annonce par la suite qu'en raison de ces augmentations, il est nécessaire d'augmenter de 2 euros le coût de la licence et soumet cette augmentation à l'assemblée générale.

Monsieur Jamel BENZRICHE (Rhône), soutien l'augmentation du prix de la licence. Il pose toutefois question sur l'harmonisation de la rétrocession des ligues régionales et comités départementaux et la manière dont le président envisage de l'équilibrer.

Le Président propose alors que plus d'un euro sur les deux euros d'augmentation soit rétrocédé aux organes déconcentrés notamment aux comités départementaux. Il propose de fonctionner par tranche de licenciés pour les ligues ayant entre 10 000 et 15 000 licenciés, 15 000 et 25 000 et plus de 25 000. Il assure par la suite que l'enveloppe pour les projets sera augmentée. Il annonce également l'augmentation de l'enveloppe de projet pour les Comités départementaux équivalent à 101 000 euros ainsi que pour les ligues régionales à 300 000 euros.

F. DALLERAC (Essonne) demande si cela fait partie des modalités financières et s'il y a des modalités cette année.

Le Président répond que plusieurs résolutions vont rentrer dans les modalités financières.

Monsieur DALLERAC (Essonne) demande si les modalités financières seront votées en Assemblée Générale.

Le Président répond qu'elles seront vues en conseil d'administration.

Une membre de l'Assemblée Générale souhaite savoir quel sera l'ordre de grandeur de cette augmentation dans les départements d'outre-mer.

Le Président répond que l'augmentation sera de 8,2 euros pour les départements d'outre-mer.

A. CONDOR (Drôme-Ardèche) ajoute que la perspective de monter des projets rajoute une charge supplémentaire dans les départements puisqu'il y a déjà des demandes de subventions à faire auprès de l'ANS, du département et éventuellement dans certaines communes. Il dénonce le fait que cela fasse beaucoup de travail.

Le Président répond que, selon lui, le fait de mettre en place des projets permet de responsabiliser les organes déconcentrés.

A. RECHDAOUI (Loire-Atlantique) exprime son désaccord vis-à-vis de l'augmentation des coûts de la licence. Pour lui, même si l'augmentation n'est pas très élevée elle impacte tout de même les clubs qui n'ont déjà que peu de fonds.

Monsieur THILLIEZ demande pourquoi les départements devraient justifier au travers d'un projet alors que les ligues n'ont pas à le faire dans l'augmentation des enveloppes. Il estime qu'il y a une rupture d'équité, d'autant plus que la somme des passeports revient aux ligues et

non pas au département. Il demande donc pourquoi les départements devraient faire des projets pour bénéficier d'un accompagnement financier sur l'enveloppe des 101 000 euros alors que sur les 168 000 € des ligues il n'y a pas d'action à mener.

Le Président répond que le fait de monter un projet est responsabilisant et permet justement une égalité entre les départements car la Fédération pourra justifier les subventions par le projet monté en amont. Cela permet aussi de tracer au mieux l'argent versé, car la Fédération connaît la destination exacte de la subvention. Il annonce par la suite que dans le futur les ligues seront aussi soumises à ce type de projet, mais il est important d'y aller par étape pour équilibrer au mieux.

Monsieur DALLERAC soutient qu'il faudrait au contraire planifier la différence des sommes au sein des ligues pour redistribuer aux départements qui ont peu de licenciés.

Le Président répond que cela se fera naturellement. Il reconfirme l'importance des projets, ce qui permettra une meilleure organisation et un plus grand soutien.

Par la suite il est demandé au Président quelle sera la solution dans le cas où l'argent de l'enveloppe projet n'est pas entièrement dépensée.

Il répond que la somme restante sera reportée à l'année d'après.

Monsieur Alain GEORGEON demande s'il y aura, semblablement à l'ANS, un listing des projets admissibles aux subventions de la FFK.

Monsieur VERFAILLIE répond par l'affirmative et annonce que la commission se mettra au travail dès février pour avoir ce listing fin juin.

P. ROSADINI (Var) évoque la dissolution des ZID avec la rétrocession qui n'est plus existante, ou le revenu de la vente des passeports. Il annonce que son CDK a donc perdu pratiquement la plupart des financements ce qui ne permet pas d'avoir un budget suffisant pour des projets. Pour lui ce n'est pas la ligue qui s'occupera des départements, de ce fait il est important qu'il y ait un réel travail de planification avant d'opter pour une hausse du coût de la licence.

Par la suite, A. BENSADALLAH (Haute-Garonne) évoque également le fait que tous les clubs ne payent pas cette cotisation fédérale, ce qui est problématique. Il demande au Président quelle est la bonne solution.

Le Président répond que cette cotisation ne peut effectivement pas être imposée. Toutefois, il faut faire preuve de pédagogie et expliquer que cette cotisation est nécessaire pour le bon fonctionnement des CDK et ligues. Il évoque par la suite une résolution, normalement plus tardive dans l'ordre du jour, qui est la solution de partenariats. En effet, si un CDK décide de baisser la cotisation, il est nécessaire d'en parler avec la ligue. La concertation est de ce fait nécessaire. Le Président réaffirme que c'est un travail de communication et de pédagogie avec les clubs de la part des CDK et ligues pour qu'ils payent leur cotisation.

P. LHOMMEAU (Sarthe) demande par la suite les raisons pour lesquelles les CDK n'ont pas la possibilité d'obliger ou non à payer cette cotisation.

Le Président répond que cette solution proposée risque de faire perdre des clubs et qu'il y a une véritable réflexion à mener sur ce point. Il propose de demander au secrétaire général de prendre note de cette demande et d'envoyer une enquête afin de savoir combien de clubs n'ont pas payé leur cotisation au sein des CDK.

Monsieur GRUMIC rappelle toutefois que la licence fédérale permet de bloquer le club qui ne paye pas. La règle permet qu'un CDK ou une ligue peuvent envoyer un courrier au bureau exécutif afin de mettre en demeure ces clubs de régler la cotisation sous peine de perte de l'affiliation. Il affirme par la suite qu'en ce qui concerne la cotisation, il était normalement prévu qu'elle soit payée avant de pouvoir accéder à SIKADA, mais il fait état d'une disparité entre les

ligues sur ce paiement pour imposer une règle. A la suite de plusieurs remarques, le Président réaffirme le fait que si un licencié possède effectivement une licence, ce n'est pas parce que le club n'a pas payé sa cotisation qu'il ne pourra pas pratiquer en compétition par exemple. Ces deux éléments ne sont pas liés. Il évoque toutefois la possibilité de retirer l'affiliation pour non-paiement de la cotisation fédérale.

Le Président rappelle toutefois qu'il est ici question d'autres sujets que l'augmentation de 2 euros de la licence, et que ces points seront abordés par la suite.

Le secrétaire rappelle alors l'ordre du jour et propose le vote de cette résolution.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe le montant de la licence délivrée par la Fédération à 39 €, assurances comprises, pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Pour : Majorité

14.

FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2025/2026

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 25 € le montant du passeport sportif. La trésorière précise que le passeport sportif est transmis par l'intermédiaire des comités départementaux et des ligues régionales.

Elle précise que la répartition économique se fait de cette manière : le passeport sportif est vendu aux licenciés à un prix de 25 €.

Monsieur VERFAILLIE ajoute que ce poste est déficitaire pour la Fédération. Il indique que le coût du passeport est élevé, il souhaite l'alléger et retirer l'étiquette où on colle la photo qui fait que le coût de la fabrication est élevé. Il souhaite arriver à un coût de fabrication de 5 € pour le passeport, afin d'éviter à la Fédération d'être déficitaire sur ce poste.

P. GUILLOT (Var) indique que le département achète ce passeport et le vend, il se demande pourquoi la ligue régionale touche de l'argent sur le passeport.

F. BONNET (Seine-Maritime) répond que la ligue régionale touche 10 € par passeport. Il déclare que plusieurs ressources ont été retirées aux ligues régionales. Il indique que les ligues régionales ont besoin de ressources.

Un membre de l'Assemblée Générale demande pourquoi on ne dématérialise pas le passeport.

Monsieur VERFAILLIE indique qu'il s'agit d'un projet. Il ajoute que la Fédération a un stock de 8000 passeports. Il souhaite que ce stock soit d'abord écoulé, afin d'éviter que le déficit se creuse. Il déclare qu'il y aura une réflexion, afin de savoir si les licenciés vont accepter ce projet. Il pense que cela reste faisable et souhaite avoir une concertation pour ne pas tromper. Il est certain que le passeport doit être numérisé à l'avenir.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 25 € le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des comités départementaux, voire des ligues régionales, pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

15.

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DE LA REDEVANCE POUR LA
SAISON 2025/2026

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2025/2026.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2025/2026

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

16.

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES POUR LA SAISON 2025/2026

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2025/2026.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2025/2026, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

17.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE CERTIFICAT DE BODY KARATE, L'AFA,
LE DAF ET LE DIF POUR LA SAISON 2025/2026.

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir :

- à 200 € le prix de la formation relative au certificat de body karaté (CBK) pour la saison 2025/2026 ;
- à 30 € le prix de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant (AFA) pour la saison 2025/2026 ;

- à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) pour la saison 2025/2026 ;
- à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF), sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix du DIF est maintenu à 150 € pour la saison 2025/2026.

K. SEBBAR (Aude) Il indique qu'il souhaite voter contre car les couts des salles et des intervenants sont très élevés. Il considère que 30 € pour l'AFA alors que cela représente 8 heures de travail pour le formateur. Il pense qu'il faudra donc revoir le prix de ces diplômes.

Monsieur VERFAILLIE indique ne pas être opposé à cela, avant tout il souhaitait procédé par étape et donc se concentrer sur l'augmentation du prix de la licence.

D. BRAILLON (Savoie) indique avoir entendu dire que les contenus des formations vont augmenter la saison prochaine et notamment le temps des formations. Il souhaitait savoir si cela était vrai ou faux. Car si cela augmente il y aura une augmentation de la durée de la location des salles, faire intervenir de nouveaux formateurs.

Rafik HEDDID indique avoir travaillé la saison dernière avec l'ensemble des responsables de formation des comités départementaux pour actualiser les contenus des formations et les volumes horaires. Il indique qu'il y a un document de travail, mais pour le moment rien ne bouge sur les contenus de formation. Il indique qu'il s'agit simplement de piste de réflexion.

D. GUILLAUME (Ille-et-Vilaine) pense qu'il faudra faire passer le message à l'ensemble des formateurs.

Monsieur VERFAILLIE propose d'avoir une réflexion sur le sujet d'une augmentation des tarifs de formation lors d'une prochaine Assemblée Générale.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 200 € le prix de la formation relative au certificat de body karaté, à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix du DIF est de 150€.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

18.

FIXATION DU MONTANT DES TARIFS DES FORMATIONS CONTINUES

Le Conseil d'Administration propose de fixer à 60 € le montant des formations continues :

- Karaté scolaire ;
- Pédagogie enfant ;
- Karaté combat sportif ;
- Para-Karaté ;

Le Conseil d'Administration propose de fixer à 250 € le montant de la formation karaté santé, 30€ la formation body karaté et à 20 € pour la formation des dirigeants.

Le Président indique que la formation des dirigeants est une nouvelle formation qui est en train d'être mise en place à partir du mois d'avril 2025, il déclare qu'il y aura 12 modules et qu'il faudra payer 20 € par module. Il précise que pour les organes déconcentrés cette formation sera gratuite pour les dirigeants. Il déclare que par la suite ce principe de E-learning pourra s'élargir sur différentes thématiques. Il précise que cette formation peut se faire distance et avec une certification.

L'assemblée générale après en avoir délibéré, maintient à 60 € le montant des formations continues karaté scolaire, pédagogie enfant, karaté combat sportif et para-karaté. L'assemblée générale, après en avoir délibéré maintient à 250 € le montant de la formation karaté santé et à 30 € la formation body karaté. L'assemblée générale après en avoir délibéré, fixe à 20 € par module le montant de la formation des dirigeants. Les dirigeants d'organes déconcentrés bénéficient de la gratuité pour l'accès à cette formation.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

19.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION TFP POUR LA SAISON 2025/2026

Le Conseil d'administration propose de fixer à 850 € le prix de la formation TFP pour un détenteur du Diplôme d'Instructeur Fédéral et 1500 € pour un non-détenteur du Diplôme d'Instructeur Fédéral pour la saison 2025/2026. Le Conseil d'Administration propose de maintenir le prix de la VAE du TFP à 650 € pour la saison 2025/2026.

Monsieur VERFAILLIE ajoute qu'une discussion sur l'évolution du tarif du TFP pourrait être évoqué à l'avenir.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 850 € la formation au TFP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, et 1500€ pour un non-détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2025/2026.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le prix de la validation par acquis d'expérience (VAE) du TFP à 650 € pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

20.

FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS FEDERALES POUR LA
SAISON 2025/2026

Le Conseil d'Administration, propose le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 8 € pour les individuels et à 20 € pour les équipes, pour la saison 2025/2026.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 8 € pour les individuels et à 20 € pour les équipes, pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

21.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION FEDERALE POUR LA SAISON 2025/2026

La trésorière énonce la proposition du Conseil d'administration qui est de maintenir le montant maximal de la cotisation fédérale pour les clubs affiliés à 250 euros. Elle ajoute que cette somme sera encaissée à 50% par les comités départementaux et 50% par les ligues régionales pour la saison 2025/2026.

Le président affirme qu'une véritable réflexion est à mener sur ce point afin d'inciter les clubs à payer la cotisation fédérale.

Un membre de l'Assemblée Générale indique qu'il faut clarifier la situation car les pratiques ne sont pas les mêmes selon la situation géographique. Il pose alors la question de savoir si c'est au département d'instruire et de récupérer les cotisations ou à la ligue régionale.

Le président affirme que la situation est effectivement opaque et qu'il faut la clarifier tant sur le collecteur de la cotisation que sur le tarif.

Monsieur GRUMIC ajoute que les 250 euros étaient un maximum. Il ajoute qu'il y a donc des organes déconcentrés qui font des cotisations fluctuantes en fonction de la taille des clubs. La fixation est donc toujours en accord entre le comité départemental et la Ligue régionale.

Monsieur Philippe SAUVAGE (Val d'Oise) relève qu'aucune solution n'a été trouvée pour les clubs ne voulant pas payer depuis l'année dernière. Il insiste donc sur l'importance de la pédagogie et de la communication sur l'importance de cette cotisation auprès notamment des parents de licenciés pour la réclamer.

Monsieur DALLERAC (Essonne) souhaite que la situation et que les textes ne changent pas pour l'Île-de-France.

Un membre de l'Assemblée Générale insiste sur le fait que cette cotisation est injuste pour les petits clubs notamment. Il insiste sur le fait qu'il faudrait instituer un prorata au nombre de licenciés dans les clubs pour payer cette cotisation.

Monsieur le président rappelle que les 250 euros sont un maximum. C'est au département de baisser la cotisation fédérale et que c'est au club de le notifier au comité départemental.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés à 250€. Cette somme sera encaissée à 50% par les comités départementaux et 50% par les ligues régionales pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

22.

ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026

Madame CONRAD présente le budget prévisionnel 2025/2026 aux membres de l'Assemblée Générale.

Un membre de l'Assemblée Générale demande si la Fédération a été contacté par le Ministère des Sports concernant la baisse des subventions qui seront attribuées aux Fédérations sportives.

Le Président indique n'avoir pas d'informations précises à ce sujet. Il ajoute qu'un budget primitif est présenté aujourd'hui et qu'il pourra par la suite être modifié en fonction des circonstances, au cours de la saison.

Monsieur THILLIEZ (Eure) demande où apparaissent les éléments concernant le projet de Villepinte.

Monsieur Franck BALLU répond qu'aucun élément dans le budget prévisionnel n'apparaît concernant le projet de Villepinte.

Monsieur VERFAILLIE ajoute que la Fédération est en cours de négociation avec la municipalité de Villepinte. Il précise que si le projet devait débuté, cela ne se ferait pas avant juin 2026.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

CREATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE

Le secrétaire général, Monsieur DHERBECOURT présente le projet de création du comité départemental de l'Aisne.

Il demande s'il y a des questions particulières et propose le vote.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la création du comité départemental de l'Aisne.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0.

Pour : Unanimité

ACQUISITION DU BATIMENT DE LA ZID PROVENCE

Le secrétaire général, Monsieur DHERBECOURT présente le projet d'acquisition du bâtiment de la ZID de Provence. Il laisse la parole à Monsieur GRUMIC.

Monsieur GRUMIC précise qu'une résolution avait été adoptée l'année passée acceptant l'acquisition de ce patrimoine dans l'actif net de la Fédération Française de Karaté. Il ajoute que la résolution présentée à cette assemblée générale est plus précise et détaillée à la demande du notaire.

Il rappelle donc que la ZID Provence était propriétaire d'un bâtiment. Dans le cadre de sa dissolution, tout son actif net revient à la Fédération. Ils ont voté leur résolution au sein de leur assemblée générale pour céder l'ensemble de leur actif à la Fédération.

Monsieur GRUMIC annonce que ce bien a été estimé à 1 508 948,53 €.

Le secrétaire général demande s'il y a des questions particulières et propose le vote.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, et considérant la dissolution de l'association ZID Provence de karaté et disciplines associées, structure affiliée à la Fédération de Karaté, ainsi que la mise en œuvre des procédures de dissolution conduisant à la détermination de l'actif net de ladite association auprès de la FFKDA accepte l'actif net issu de la dissolution de l'association ZID Provence, valide l'intégration de cet actif net d'un million cinq cent huit mille neuf cent quarante-huit euros et cinquante-trois centimes au patrimoine de la fédération et confie au bureau exécutif la gestion et l'affectation de cet actif en conformité avec les objectifs de la fédération.

L'actif net correspond à un bien immobilier situé au 43, chemin de la Commanderie dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille (13 015) comprenant, une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un bâtiment d'un niveau sur rez-de-chaussée, à usage de gymnase, bureaux et sanitaires.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Madame CONRAD indique que par le passé la Fédération a réalisé de nombreux investissements en matière de développement des outils et d'achats et de matériaux qu'elle a autofinancé. Cela a eu pour conséquence d'impacter la trésorerie de la Fédération, notamment par la mise en place de SIKADA qui est un projet important. Il y a eu également la refonte du site d'inscription aux compétitions qui est l'outil GDC. La Fédération a équipé les comités départementaux d'ordinateurs afin que tout le monde puisse utiliser cet outil GDC. L'objectif de l'emprunt est donc de pouvoir préserver la trésorerie fédérale en limitant l'impact des décaissements massifs sur la gestion courante. Cela permettrait d'optimiser la gestion financière et de lisser la charge financière dans le temps pour une meilleure prévisibilité budgétaire. Cela a donc été intégré dans le budget prévisionnel primitif. Cela permettrait de soutenir des projets stratégiques et de permettre l'innovation technologique sans freiner les autres initiatives de développement. Elle indique que la trésorerie varie énormément au cours d'une saison et elle est très impactée par la prise de licence et l'encaissement et décaissement des licences tout au long de l'année la trésorerie baisse et cet emprunt pourrait soulager la Fédération.

C'est donc pour toute ces raisons que la trésorière demande à l'Assemblée Générale si celle-ci est d'accord pour valider cette demande d'emprunt d'un montant de 500 000 € pour la Fédération.

Un membre de l'Assemblée Générale indique avoir des difficultés avec le fonctionnement de SIKADA et notamment le nombre de manipulation qui reste très important. Il indique avoir dû gérer les inscriptions aux compétitions à la main. Il demande si des améliorations ont été réalisées sur SIKADA.

Le Président indique que des améliorations ont été réalisées et qu'il y aura moins de manipulations sur le sujet.

Le Secrétaire Général demande si l'Assemblée Générale valide cette demande d'emprunt bancaire d'un montant de 500 000 €.

La proposition d'effectuer un emprunt bancaire est validée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Le Président indique que le prêt aurait un taux d'intérêt de 4%.

Un membre de l'Assemblée Générale sur ce que souhaite faire la Fédération à propos du bâtiment situé à Marseille. Le Président indique qu'à priori rien n'est encore défini, mais il pense que le bien sera vendu.

Un membre de l'Assemblée Générale indique qu'il serait judicieux de vendre le bien, mais se demande donc pourquoi effectuer un emprunt de 500 000 € ?

Le Président répond que l'emprunt est nécessaire pour la trésorerie. Il explique qu'en arrivant dans les mois de mai, juin et juillet il y a moins de rentrées de licence et la période est creuse et la fédération chercher de la trésorerie dans ses fonds et c'est donc ce qui a été proposé par la Commissaire aux Comptes. Elle a conseillé de faire un crédit au lieu de toucher à la trésorerie de la Fédération. Le président pense que ce conseil est judicieux. Le Président précise que les licences prises à la Fédération sont débitées un mois plus tard. Cela signifie que lorsque les personnes prennent des licences en septembre la fédération touche le prix de licence qu'au mois d'octobre.

Cette personne indique que la vente du bien pourra justement palier cette difficulté de trésorerie.

Le Président répond que la vente sera réaffectée ailleurs plus tard et que la Fédération ne peut pas compter sur ce qu'elle n'a pas.

Monsieur BALLU indique que la vente de ce bâtiment était réservée à l'acquisition du projet de Villepinte. Il précise que l'emprunt de 500 000 € sert à la trésorerie de la Fédération et à son fonctionnement et la vente du bâtiment de Marseille était réservée à l'acquisition de Villepinte actuellement, il ajoute que c'était ce qui était projeté, mais que cela peut évoluer. Un membre demande pourquoi le point sur le prêt n'apparaît pas dans l'ordre du jour ?

Monsieur GRUMIC répond que les sujets présents à l'ordre du jour ont été validés par le Conseil d'Administration et il ajoute qu'entre temps, il peut y avoir des sujets qui arrivent et qui sont traités dans les questions diverses. Il indique que cela est également le cas pour un membre de l'Assemblée Générale qui demanderait qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour après la publication de ce même ordre du jour. Il précise donc que la question serait donc traitée dans les questions diverses.

Un membre de l'Assemblée Générale demande combien coûte l'organisation de la réunion à laquelle il participe ? Il indique qu'il pose cette question pour demander s'il est nécessaire d'avoir autant de représentants départementaux des clubs.

Monsieur VERFAILLIE indique ne pas connaître le prix de l'organisation de cette Assemblée Générale. Il ajoute que c'est une question de démocratie. Il indique qu'on peut avoir 50 représentants, c'est ce qui se faisait auparavant. Cependant, il se demande si ça représente bien l'ensemble des territoires. Il indique que les représentants départementaux de cet Assemblée Générale représentent également les clubs et qu'ils ont pour mission de faire remonter les difficultés qu'ils peuvent connaître auprès de la Fédération.

Un membre demande si la Commission Spécialisée des Dans Grades et Equivalents (CSDGE) sera renouvelée et dans quelles conditions ?

Le Président indique qu'actuellement la Fédération est en train de procéder à son renouvellement.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 16H45.

Fait à Paris, le 2 février 2025.

Le Président
Bruno VERFAILLIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Verfaillie', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire Général
Philippe DHERBECOURT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Dherbecourt', with a series of loops and a final flourish.